

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL36-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

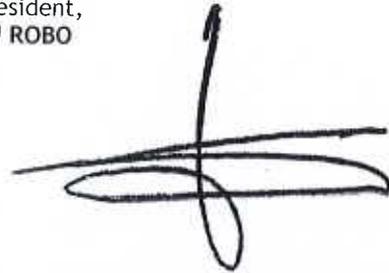
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around and crosses itself, with several horizontal strokes extending to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

DIRECTION HABITAT-LOGEMENT

CREATION D'UN AGREMENT LOGEMENT BRS

Monsieur Jean-Marc DUPEYRAT présente le rapport suivant :

Du fait de son attractivité, notre territoire est soumis à une très grande tension sur le foncier et l'immobilier. Cette situation contraint certains ménages, en particulier les actifs, à se loger toujours plus loin et entraîne des difficultés de recrutement dans les différents métiers exercés sur le territoire.

Pour faire face à ce défi, l'agglomération a créé son propre Organisme Foncier Solidaire (OFS) afin d'offrir à ses concitoyens des solutions de logements à prix abordables au plus près de leur lieu de travail en développant l'accession abordable sous Bail Réel Solidaire (BRS).

Depuis le 1er janvier 2019, les logements BRS sont inclus dans le calcul des logements locatifs sociaux, conformément à la loi SRU. Toutefois, contrairement aux opérations en PSLA (Prêt Social Location-Accession), ces projets d'accession abordable en BRS ne nécessitent pas l'obtention d'un agrément d'Etat délivré par l'agglomération, délégataire des aides à la pierre depuis 2006. Cette situation impacte les inventaires et bilans triennaux de la loi SRU, puisque les logements en BRS sont comptabilisés uniquement lors de leur mise en service, et non à la date d'obtention d'un agrément, comme c'est le cas pour les PSLA. Cela peut entraîner un décalage d'environ 5 ans.

Afin de mieux comptabiliser et suivre la production des logements BRS dans le cadre des objectifs fixés par la loi SRU à l'échelle de l'agglomération, il est proposé de créer un agrément BRS basé sur le modèle des agréments PSLA. La mise en place de cet agrément, délivré par l'agglomération aux opérateurs BRS, permettra de rendre compte à l'État, lors des bilans triennaux, des efforts déployés pour la production de logements abordables, en complément de l'offre de logements locatifs sociaux (PLUS, PLAI, PLS). Cela permettra également de valoriser l'engagement des acteurs locaux dans la création de nouvelles offres de logement sur le territoire.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Développement Economique du 24 septembre 2024, il vous est proposé :

- de créer, conformément à l'annexe, un agrément BRS sur le modèle des agréments PSLA permettant un suivi et un décompte des logements BRS à l'échelle intercommunale et communale ;
- d'autoriser Monsieur le Président à signer les agréments BRS susmentionnés ;
- d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

ADOPTÉE A L'UNANIMITE

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Mise en ligne le 15/10/2024

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL36-DE

Délibération du Conseil Communautaire du 10 Octobre 2024

ANNEXE 1 : CREATION D'UN AGREMENT BRS GMVA MODALITES D'INSTRUCTION DES DEMANDES D'AGREMENT BRS

Rappel de la démarche :

Afin de mieux comptabiliser et suivre la production des logements BRS dans le cadre des objectifs fixés par la loi SRU, l'agglomération délivre un agrément BRS basé sur le modèle des agréments PSLA aux opérateurs BRS.

Les opérations éligibles

Seules les opérations en bail réel solidaire disposant d'un permis de construire approuvé sur l'agglomération pourront faire l'objet d'un agrément.

La signature d'un engagement bilatéral entre l'OFS et l'opérateur BRS :

Pour bénéficier de la décision d'agrément, l'opérateur BRS doit avoir signé préalablement avec l'organisme de foncier solidaire un engagement bilatéral fixant les conditions de réalisation de l'opération.

L'instruction de la demande

La délivrance d'un agrément à l'opérateur BRS sera réalisée en deux étapes :

- Une réservation d'agrément
- Un agrément définitif

Sur présentation par l'opérateur BRS, ou l'OFS le cas échéant, de l'engagement bilatéral opérateur BRS / OFS et d'un permis de construire approuvé, l'agglomération délivrera une réservation d'agrément à l'opérateur BRS.

Cette réservation sera confirmée par la délivrance d'un agrément définitif à réception de l'acte de bail réel solidaire conclu entre l'opérateur BRS et l'OFS ou l'acte du bail réel solidaire délivré directement à un acquéreur dans le cas d'un BRS preneur opéré par un OFS lui-même opérateur.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE -Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE -Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUELTAS	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

Mise en ligne le 15/10/2024

VANNES

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL37-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

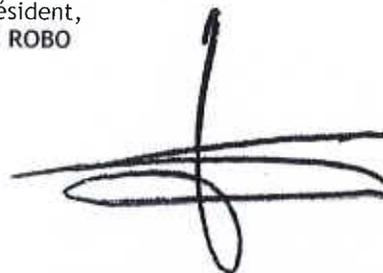
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the right side that loops around and crosses itself, with several horizontal strokes extending to the left.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

HABITAT - LOGEMENT

PROGRAMME LOCAL DE L'HABITAT

AIDE SPECIFIQUE AUX OPERATIONS D'HABITATS INSULAIRES

Monsieur Jean-Marc DUPEYRAT présente le rapport suivant :

Notre territoire connaît une forte tension immobilière et plus particulièrement sur les îles pour lesquelles les difficultés d'accès liés au logement sont encore plus prégnantes.

Ainsi, afin de compenser les surcoûts insulaires et soutenir la création de logements sur ces territoires, il est proposé, dans l'attente du futur PLH 2025-2030, de créer une nouvelle aide pour les communes insulaires afin d'acquérir du foncier permettant la sortie d'opérations d'habitat à vocation de résidences principales.

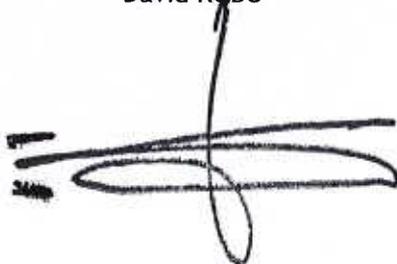
Les communes insulaires faisant appel à l'expertise du dispositif de portage foncier de l'agglomération, pourront bénéficier d'une aide spécifique à hauteur de 30 % du prix du terrain du portage plafonné à 300 000 €. Cette aide est soumise à un certain nombre de critères développés en annexe.

Vu l'avis favorable de la Commission Aménagement et Développement Economique du 24 septembre 2024, il vous est proposé :

- *d'acter la création d'une aide spécifique aux opérations d'habitats insulaires ;*
- *d'inscrire la dépense au budget ;*
- *d'arrêter les modalités d'instruction et d'attribution de l'aide telles que définies ci-dessus et détaillées dans le document joint en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance,
Morgane LE ROUX



Mise en ligne le 15/10/2024

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL37-DE

**Délibération du Conseil communautaire du 10 Octobre 2024
FINANCEMENT SPECIFIQUE DES OPERATIONS D'HABITAT INSULAIRES**

ANNEXE : DEFINITION DES MODALITES D'INSTRUCTION ET D'APPLICATION DE L'AIDE

Rappel des objectifs :

Saisir les opportunités foncières permettant de créer des opérations d'habitat à vocation de résidence principale.

Critères à respecter :

- Opération à vocation d'habitat permanent située dans l'enveloppe urbaine (*hors secteurs de niveau fort à très fort de l'aléa submersion T100 + 110 cm, et hors zones impactées par l'évolution du trait de côte à 100 ans*) ;
- Foncier acquis via le dispositif de portage foncier de l'agglomération et conforme aux critères définis dans la délibération de portage foncier ;
- Densité minimale de 25 logements à l'hectare ;
- Part minimum de 50% de logements aidés.

Calcul de l'aide

La participation sera de **30% du prix du terrain du portage, plafonnée à 300 000€ HT**. L'aide de l'agglomération ne pourra dépasser le montant de la part communale d'achat du foncier.

Le versement de l'aide à la commune pourra se faire sur demande écrite au moment de la revente du ou des fonciers concernés à la commune ou à l'opérateur désigné par elle pour la réalisation de l'opération

Engagement des opérateurs :

La commune devra mentionner la participation de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération à l'opération, notamment lors des relations avec les médias ou à l'occasion de la réalisation de supports de communication.

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

Le Conseil Communautaire, convoqué par courriel en date du 3 octobre 2024, s'est réuni le 10 octobre 2024, à 18h, dans les locaux de Golfe du Morbihan - Vannes agglomération, au 30 rue Alfred Kastler, PIBS 2, à VANNES, sous la Présidence de Monsieur David ROBO, Président.

Etaient présents :

ARRADON	: Pascal BARRET - Jean-Philippe PERIES
BADEN	: Patrick EVENO - Anita ALLAIN-LE PORT
BRANDIVY	: Guillaume GRANNEC
COLPO	: Freddy JAHIER
ELVEN	: Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
GRAND-CHAMP	: Dominique LE MEUR - Julian EVENO
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT (Départ à 19h15)
ILE D'ARZ	: Jean LOISEAU
LARMOR-BADEN	: Denis BERTHOLOM
LE BONO	: Yves DREVES (arrivée à 18h10)
LE HEZO	: Guy DERBOIS
LE TOUR-DU-PARC	: François MOUSSET
LOCMARIA-GD CHAMP	: Martine LOHEZIC
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE (Départ à 19h45)
MEUCON	: Pierrick MESSAGER
MONTERBLANC	: Alban MOQUET - Gaëlle EMERAUD-JEGOUSSE
PLAUDREN	: Nathalie LE LUHERNE
PLESCOP	: Loïc LE TRIONNAIRE - Françoise FOURRIER - Pierre LE RAY
PLOUGOUMELLEN	: Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Thierry EVENO - Morgane LE ROUX - André BELLEGUIC - Michaël LE BOHEC
ST GILDAS DE RHUYS	: Alain LAYEC
SAINT-NOLFF	: Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Dominique VANARD - Jean-Marc DUPEYRAT
SENE	: Sylvie SCULO - Régis FACCHINETTI - Katy CHATILLON-LEGALL - Anthony MOREL
SULNIAC	: Marylène CONAN - Christophe BROHAN
SURZUR	: Noëlle CHENOT - Yvan LE NEVE
THEIX-NOYALO	: Christian SEBILLE - Danielle CATREVAUX - Paulette MAILLOT
TREDION	: Jean-Pierre RIVOAL (arrivée 18h15)
TREFFLEAN	: Claude LE JALLE
VANNES	: David ROBO - Anne LE HENANFF - François ARS - Christine PENHOUE - Mohamed AZGAG - Michel GILLET - Nadine PELERIN - Gérard THEPAUT - Hortense LE PAPE - Olivier LE BRUN - Chrystel DELATTRE - Latifa BAKHTOUS - Patrice KERMORVANT - Jean- Pierre RIVERY - Karine SCHMID - Maxime HUGE - Jean -Jacques PAGE - Franck POIRIER - Patrick LE MESTRE - Sandrine LELOUP - Audrey ESSOLA

Ont donné pouvoir :

ARRADON	: Lucile BOICHOT a donné pouvoir à Pascal BARRET
ARZON	: Catherine LECLERC a donné pouvoir à Frédérique GAUVAIN
ELVEN	: Gérard GICQUEL a donné pouvoir à Claudine LE BOURSICAUD-GRANDIN
	: Arnaud DE GOVE a donné pouvoir à Claude LE JALLE
GRAND-CHAMP	: Yves BLEUNVEN a donné pouvoir à Dominique LE MEUR
ILE-AUX-MOINES	: Philippe LE BERIGOT a donné pouvoir à Patrick EVENO à partir de 19h15
LA TRINITE-SURZUR	: Vincent ROSSI a donné pouvoir à Christian SEBILLE
LOCQUeltas	: Michel GUERNEVE a donné pouvoir à Pierrick MESSAGER à partir de 19h45
PLOEREN	: Sylvie LASTENNET a donné pouvoir à Loïc LE TRIONNAIRE
PLOEREN	: Bernard RIBAUD a donné pouvoir à Yves DREVES
PLOUGOUMELLEN	: Raynald MASSON a donné pouvoir à Léna BERTHELOT
SAINT-AVE	: Anne GALLO - KERLEAU a donné pouvoir à Thierry EVENO
SAINT-NOLFF	: Nadine LE GOFF-CARNEC a donné pouvoir à Eric ANDRIEU
SARZEAU	: Corinne JOUIN DARRAS a donné pouvoir à Dominique VANARD
	: Roland NICOL a donné pouvoir à Jean-Marc DUPEYRAT
THEIX-NOYALO	: Sullivan VALIENTE a donné pouvoir à Danielle CATREVAUX

VANNES

Mise en ligne le 15/10/2024

: Monique JEAN a donné pouvoir à Olivier LE BRUN
: Fabien LE GUERNEVE a donné pouvoir à David ROBO
: Armelle MANCHEC a donné pouvoir à Michel GILLET
: Virginie TALMON a donné pouvoir à Hortense LE PAPE

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL38-DE

Ont été excusés :

PLOEREN

: Gilbert LORHO

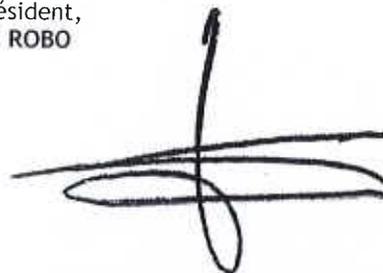
SAINT-ARMEL

: Anne TESSIER-PETARD

VANNES

: Marie-Noëlle KERGOSIEN

Le Président,
David ROBO

A handwritten signature in black ink, consisting of a vertical stroke on the left that loops around and crosses itself, with a horizontal stroke extending to the right.

SEANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 10 OCTOBRE 2024

HABITAT - LOGEMENT

DEMANDE D'AGREMENT A LA CAF POUR LA CREATION D'UN ESPACE DE VIE SOCIALE DEDIE AUX GENS DU VOYAGE STATIONNANT SUR LES EQUIPEMENTS COMMUNAUTAIRES

Monsieur Jean-Marc DUPEYRAT présente le rapport suivant :

La communauté d'agglomération a intégré en 2016 un volet médiation sociale dans le marché de gestion des lieux d'accueil des gens du voyage, aujourd'hui externalisé à l'association SOLIHA-BRETAGNE. La mobilisation d'un travailleur social allant vers les voyageurs a permis d'instaurer une gestion plus sereine et un cercle vertueux : moins d'incivilités, diminution significative des impayés grâce à une facilitation de l'accès aux droits et un accompagnement aux démarches administratives.

La duplication de ce type de dispositif de médiation sur l'ensemble des EPCI et leur structuration en Espaces de Vie Sociale agréés par la CAF sont prescrits par le nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage. L'obtention de l'agrément permet aux collectivités de bénéficier d'un soutien au fonctionnement de l'ordre de 27 000 € par an. Par ailleurs, l'évolution du dispositif communautaire existant vers les attendus d'un Espace de Vie Sociale donnerait plus d'envergure à la démarche initiée. L'amplification de la dynamique partenariale, notamment institutionnelle, et l'impulsion d'actions socio-éducatives sur les aires favoriseraient une meilleure articulation avec le droit commun et la participation des voyageurs à la vie locale.

Une démarche participative a été engagée fin 2023. Ces consultations ont alimenté l'élaboration d'un projet d'intervention multi-partenarial, dans la continuité du dispositif existant, à moyens humains constants. Il s'articule selon 3 axes :

- citoyenneté, vivre ensemble et cadre de vie
- accès aux droits, insertion
- favoriser le bien-être familial et l'ouverture vers l'extérieur

La gouvernance du projet s'appuiera sur un comité technique associant des représentants des CCAS des communes d'implantation des équipements, et sur le comité de suivi de la mission Gens du voyage.

Un agrément auprès de la CAF est sollicité pour une période initiale de deux ans, à compter du 1er janvier 2025, sur la base du projet d'intervention en annexe.

Vu l'avis favorable de la commission Aménagement et Développement Economique en date du 24 septembre 2024, il vous est proposé :

- *d'autoriser Monsieur le Président à solliciter l'agrément de la CAF pour la création de cet Espace de Vie Sociale pour une période initiale de 2 ans, sur la base du projet d'intervention en annexe ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à signer les documents inhérents au fonctionnement de l'Espace de Vie Sociale notamment la convention partenariale avec la CAF et ses avenants éventuels ;*
- *d'autoriser Monsieur le Président à solliciter tous les financements possibles pour les actions figurant au projet d'intervention ;*

Mise en ligne le 15/10/2024

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL38-DE

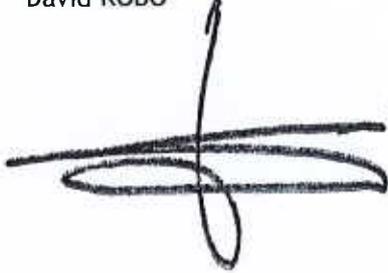
- *d'autoriser Monsieur le Président à prendre toutes les mesures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.*

POUR : 84 VOIX

CONTRE : 1 VOIX

ABSTENTION : 0 VOIX

Monsieur Le Président,
David ROBO



La secrétaire de séance
Morgane LE ROUX





DEMANDE D'AGREMENT 2025-2026

Espace de Vie Sociale dédié aux gens du voyage stationnant sur les aires d'accueil et terrains familiaux locatifs du territoire

PROJET D'INTERVENTION



SOMMAIRE

1. Les Gens du voyage, bénéficiaires et acteurs du projet.....	4
1.1. Terminologies.....	4
1.2. Valeurs communes et mode de vie.....	4
2. Méthodologie adoptée pour la préfiguration de l'EVS.....	5
3. Diagnostic social du territoire.....	6
3.1. Le territoire : cartographies et données.....	6
3.1.1. <i>Présentation des lieux d'accueil et d'habitat</i>	6
3.1.2. <i>Gestion des terrains</i>	9
3.2. Analyse de données statistiques.....	9
3.3. Regard sur le territoire : retour d'expérience du dispositif de médiation de proximité.....	10
3.3.1. <i>Le cadre d'intervention</i>	10
3.3.2. <i>Données statistiques</i>	11
3.3.3. <i>Constats et problématiques identifiées</i>	13
3.3.4. <i>Les actions collectives</i> :.....	15
3.3.5. <i>Partenariats</i>	15
3.3.6. <i>Bilan général du dispositif de médiation et perspectives</i> :.....	16
4. Des axes d'intervention au plan d'actions.....	17
5. Gouvernance, suivi et évaluation du projet.....	23
5.3.1. <i>Les modalités de suivi et d'évaluation du projet</i>	23
5.3.2. <i>Les modalités de la gouvernance et du portage collectif du projet</i>	23

PREAMBULE :

Du dispositif de médiation à l'Espace de Vie Sociale (EVS)

Consciente des enjeux d'inclusion des voyageurs stationnant sur les aires d'accueil, la communauté d'agglomération a souhaité intégrer en 2016 une **dimension de médiation dans la gestion de ces lieux de vie**, déléguée en prestation de service à l'association SOLIHA-BRETAGNE. Différentes actions ont été développées et mises en œuvre, préfigurant la formalisation d'un projet de médiation de proximité.

L'introduction de la médiation, avec la mobilisation d'un professionnel de terrain dédié, a permis d'obtenir un changement significatif dans la relation avec les usagers des aires grâce à une véritable démarche d'aller-vers : **moins de conflits dans la gestion quotidienne des aires, moins de dégradations et d'incivilités, pratiquement plus d'impayés**. La relation de confiance nouées avec les familles accueillies sur le territoire est **propice à l'engagement d'accompagnements** individuels et collectifs, aux démarches de **développement social**.

Le développement d'un programme de médiation de proximité a été initié en 2019, en lien avec le comité de suivi de la mission Gens du voyage. Des axes d'intervention ont été structurés issus du partage du constat des problématiques avec les partenaires locaux. Le projet décliné s'intéresse aux différents **volets de la vie quotidienne**. Il a été abondé au fil de l'eau chaque année. Il se veut un **dispositif passerelle facilitateur**, allant vers les voyageurs pour les amener vers le droit commun.

Le **développement de la médiation de proximité** et sa **structuration dans le cadre d'un Espace de Vie Social** est un des objectifs importants du volet social du nouveau schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage approuvé le 24 novembre 2023. L'évolution du dispositif de médiation de proximité vers un **EVS adossé à la compétence communautaire** de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération donnerait plus d'envergure à la démarche de développement social initiée. Elle permettrait de **mobiliser des moyens supplémentaires** pour favoriser la **participation** et l'**implication** progressive des voyageurs à la **vie collective** ainsi qu'**amplifier le maillage partenarial** indispensable à leur rapprochement du droit commun.

Une démarche participative et partenariale a été engagée fin 2023 pour la définition du projet de préfiguration de l'EVS. L'objectif de démarrage de l'activité est fixé au 1^{er} janvier 2025. Un **agrément** auprès de la CAF est sollicité pour une **période initiale de 2 ans**.

1. Les Gens du voyage, bénéficiaires et acteurs du projet

1.1. Terminologies

La terminologie sociologique « **Tsigane** » regroupe l'ensemble des différentes ethnies venues initialement du nord de l'Inde il y a environ cinq siècles, qui se sont imprégnées des cultures des différentes sociétés rencontrées.

La terminologie « **Gens du voyage** » a été introduite par la loi de 1969. Cette appellation administrative neutre sans connotation ethnique regroupe l'ensemble des personnes ayant pour habitation principale une habitation mobile. Aujourd'hui, l'appellation Citoyen Français Itinérant est aussi utilisée. La terminologie **voyageur** est largement employée par la population de notre territoire.

1.2. Valeurs communes et mode de vie

Les voyageurs représentent une mosaïque de groupes très hétérogène. Néanmoins le **partage de valeurs communes** et des **similitudes dans le mode de vie** permet de les rattacher à la société tsigane.

Le mode de vie caravane : L'habitat mobile qui caractérise les gens du voyage n'induit pas forcément une itinérance effective toute l'année. Certains voyageurs dits « **itinérants** » se déplacent en permanence. D'autres dits « **semi-sédentaires** », se déplacent une partie de l'année et se fixent les autres mois. Enfin certains d'entre eux sont fixés localement et voyagent très peu ou plus du tout. Le **voyage demeure un point fort de leur identité** même pour les familles fixées localement. Le voyage est motivé par l'**activité professionnelle**, mais aussi pour **raison familiale** notamment les rassemblements en cas d'heureux événements, d'hospitalisation, de décès, ou encore religieux notamment lors des « **grands passages** ».

La famille, le noyau principal

La famille au sens large est l'unité de **base de l'organisation sociale**. Dans la vie du tsigane, tout gravite autour d'elle. La naissance, la maladie, la mort, les conflits, l'éducation, les affaires, tout se vit en collectivité familiale. Si l'appartenance à un groupe reste forte, la famille nucléaire est plus importante aujourd'hui. La notion de patriarche ou chef de clan tend à disparaître.

Différenciation des rôles

La **femme** a un rôle important dans l'**organisation matérielle de la famille**. C'est elle qui se charge de l'entretien de la caravane, des courses, de la préparation des repas, de l'éducation des enfants. Elle gère tous les aspects administratifs, notamment les **relations avec les institutions**. L'homme assure la subsistance de la famille par son activité professionnelle. Il garde un **rôle important dans la prise de décision** comme l'orientation scolaire des enfants, le choix des déplacements.

L'éducation des enfants

L'enfant, **cadeau de la vie**, est une bénédiction pour la famille. L'**enfant est roi**. Il est élevé sans frustrations. Il jouit d'une grande liberté, y compris les filles, jusqu'à la pré adolescence. D'une façon générale, l'enfant est soutenu par son clan face à tout individu extérieur. Ce qui peut amener à des **situations conflictuelles** et des **difficultés d'adaptation aux normes sociales**, notamment à l'école.

Le travail

Le voyageur est un **travailleur indépendant** qui organise son temps selon la conjoncture et les opportunités du moment. **Certaines activités ont quasiment disparu** comme l'aiguillage d'outils, le rempaillage ou encore la fabrication d'objets en fer forgé. Des activités traditionnelles continuent d'exister les ventes sur les marchés, le démarchage à domicile, le travail saisonnier ou encore le ferrailage. **D'autres se développent**, notamment les travaux chez les particuliers tels que le ramonage, le nettoyage de façade ou encore les travaux d'entretien des espaces verts, le commerce de voiture d'occasion.

L'école

La **culture orale** est **prédominante** chez les voyageurs. Très tôt, les savoirs et savoirs faire font l'objet d'une **transmission intergénérationnelle selon les règles de différenciation** des rôles. De fait l'école a encore aujourd'hui essentiellement une **valeur utilitaire** pour les voyageurs afin d'acquérir des bases pour **se repérer dans le monde des Gadgés**. Malgré les obligations, la scolarisation est rarement poursuivie au-delà de l'école primaire. La scolarité au collège se fait généralement par le CNED, pour plus de facilité par rapport aux contraintes du voyage. Elle traduit la **crainte des familles d'une perte des valeurs culturelles**. La réforme récente de l'instruction libre dans la famille limite à présent la scolarité à distance aux enfants des voyageurs pouvant justifier d'une itinérance avérée.

Représentations et pratiques en matière de santé

La maladie est **source de peur** pour les voyageurs. De fait le recours aux soins est souvent tardif sauf pour les enfants. La peur de la maladie guide des principes d'hygiène et de protection pour se prémunir des contaminations. Tout ce qui est souillé est **impur**. De manière générale tout ce qui a trait à la santé est **chargé de tabous**, relève de l'intime.

2. Méthodologie adoptée pour la préfiguration de l'EVS

Des instances de gouvernance (cf point 5) ont été identifiées pour la préfiguration de ce projet, notamment :

→ Un **COTECH** constitué de l'**équipe projet** (Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et Soliha-Bretagne) et de **référents techniques des CCAS** accueillant une aire d'accueil ou un terrain familial locatif sur le territoire. Il a un rôle d'**expertise technique** et de **force de proposition**.

→ Un **COFIL** : Le comité trimestriel assurant le suivi du programme de médiation a tout naturellement constitué le **COFIL**. Il est constitué d'**élus des communes accueillant une aire d'accueil**, de représentants de la **Préfecture**, du **Département**, de l'**Education Nationale**, des **forces de l'ordre** et du **gestionnaire des aires**. Il a été proposé à la CAF d'assister aux réunions en lien avec la préfiguration de l'EVS. Cette instance n'a pas un rôle décisionnaire au sens institutionnel. Néanmoins elle est **consultative** et va **pré-orienter les propositions** qui seront soumises à la validation des instances de Golfe du Morbihan Vannes-Agglomération (conseil et bureau communautaire).

Le projet d'intervention social prend essentiellement appui sur une **consultation des usagers bénéficiaires** et des **partenaires privilégiés** avec lesquels le **diagnostic** a été **partagé** en vue d'identifier des besoins, des axes d'intervention puis un **programme d'actions**.

L'équipe a notamment consulté :

- **Les voyageurs** : recueil lors des démarches d'accompagnement individuel et collectif déjà mises en œuvre, rencontres sur les aires, enquêtes
- **Les CCAS des communes** : intégration au COTECH de suivi de la pré-figuration de l'EVS
- **Les partenaires institutionnels et associatifs** : invitation à des ateliers participatifs

3. Diagnostic social du territoire

3.1. Le territoire : cartographies et données

3.1.1. Présentation des lieux d'accueil et d'habitat

En application de la loi Besson du 5 juillet 2000, et des obligations déclinées dans le schéma départemental, la communauté d'agglomération aménage, gère et entretient un ensemble d'équipements d'accueil répondant aux besoins des voyageurs :

- 5 Aires permanentes
- 4 aires de grand passage
- 8 terrains familiaux locatifs, 14 à compter de fin 2024

Aires d'accueil des gens du voyage



Les aires d'accueil permanentes

Elles disposent d'**emplacements de stationnement de 150 m²**, comprenant des blocs sanitaires (buanderie, coin cuisine, douche et toilettes).

Les voyageurs s'acquittent d'un droit de place et de leurs consommations d'eau et d'électricité selon les tarifs approuvés par la communauté d'agglomération.



Depuis 2018, les aires de Séné, Vannes, Saint-Avé et Theix-Noyalto sont équipées d'un **système de télégestion**. Cela a permis de supprimer les bornes d'accès qui faisaient l'objet de conflits sur la liberté de circulation et autonomise les familles sur la gestion des fluides.

Depuis 2019, le **taux de recouvrement** est **proche de 100%**

Les aires de grand passage



Elles sont **uniquement ouvertes en période d'été**. Une aire de grande capacité (4 ha) située à Elven est ouverte aux missions évangéliques, selon la programmation établie par la Préfecture. Les 3 autres aires (1 ha) sont dédiées aux groupes familiaux. Beaucoup de familles du territoire y stationne pendant la fermeture estivale des aires permanentes pour maintenance. Elles accueillent également des travailleurs saisonniers, notamment dans le secteur de Sarzeau. Sur ces terrains, les familles s'acquittent d'un **forfait hebdomadaire** pour l'accès aux fluides et l'évacuation des déchets ménagers.

Les terrains familiaux locatifs

Ces terrains disposent d'un **espace de stationnement privatif** permettant l'accueil de 6 caravanes ainsi qu'un bâtiment avec pièce de vie et locaux sanitaires.



Terrains d'Arradon (2016)



terrains de Plescop (2022)



Pièce de vie terrains Plescop



Locaux sanitaires Plescop

Les locataires sont sélectionnés par une **commission d'attribution**. Ils s'acquittent d'un **loyer mensuel** dans le cadre du **bail d'occupation** établi et de leurs consommations d'eau et d'électricité directement auprès des fournisseurs avec lesquels ils contractualisent. Une subvention de fonctionnement pluri annuelle est accordée par la CAF à la communauté d'agglomération permettant d'attribuer aux locataires une **aide mensuelle** venant en déduction du loyer. En effet le stationnement sur ces terrains n'est pas éligible à l'allocation logement.

La **demande d'accès** à ce type de terrains est **très forte**. Le **diagnostic des besoins en habitat** engagé par Soliha-Bretagne en 2023 auprès de familles stationnant sur le territoire démontre que ce type d'équipements correspond bien aux souhaits d'évolution vers l'habitat. Il offre aux familles plus de stabilité pour les démarches d'insertion, d'intimité et de confort tout en permettant de conserver le mode de vie caravane.

3.1.2. Gestion des terrains

La gestion et l'entretien des terrains est confiée à l'association Soliha-Bretagne dans le cadre d'un marché de prestation de service qui prendra fin au 28 février 2029.

L'équipe gestionnaire est constitué de **6 agents** : un responsable d'exploitation, 4 agents de terrain et une médiatrice de proximité. Cette équipe travaille **en lien quotidien étroit avec la communauté d'agglomération**, notamment le service Habitats Spécifiques en charge de la coordination de la politique d'accueil locale.

Les principales missions des agents portent sur :

- La **relation avec les usagers** (accueil sur les terrains, encaissement, médiation pour le respect du règlement intérieur, prévention et gestion de conflits)
- **L'entretien** des espaces collectifs, (gestion des déchets, espaces verts...)
- **La petite maintenance** des bâtiments (changements d'ampoules, prises électriques,...)

La **médiatrice de proximité** a pour missions principales :

- **L'accompagnement individuel des voyageurs** vers le droit commun :
 - L'information en matière de droits et services existants
 - L'accompagnement aux démarches administratives
 - L'orientation vers les services sociaux
- La mise en place d'**actions collectives** et d'**animations**

Son intervention s'insère dans le cadre du **programme communautaire de médiation de proximité**.

3.2. Analyse de données statistiques

Ces données sont issues du système de gestion informatisé des aires d'accueil WebAccueil dont l'équipe gestionnaire assure l'alimentation dans le cadre de leurs missions quotidiennes.

Le parc permet le stationnement de **79 ménages** sur les aires d'accueil et terrains familiaux dont 55 sur les aires d'accueil permanentes.

Au cours de l'année 2023, **229 ménages** ont été accueillis sur les 5 aires

Aires	Nombre de ménages	Nombre de personnes	Durée moyenne de stationnement	Moins de 18 ans	Sexe féminin	Plus de 60 ans
Theix-Noyalo	42	88	4.5	29	47	9
Saint-Avé	45	93	5.6	32	52	9
Séné	37	80	6.5	35	46	4
Vannes	73	150	3.7	42	73	14
Sarzeau	32	71	2.4	24	36	0
Totaux	229	482		34%	53%	7%

La durée moyenne de stationnement met en évidence l'**ancrage accru** d'un certain nombre de familles sur les terrains d'accueil. Elles ne s'inscrivent pratiquement plus dans un parcours d'itinérance tout en conservant un habitat mobile.

Ces **constats de sédentarisation** sur les aires d'accueil ont été actés dans les deux derniers schémas départementaux et se concrétisent par le **développement d'une offre de terrains familiaux locatifs** sur laquelle la communauté d'agglomération s'est particulièrement investie.

8 groupes familiaux intergénérationnels sont accueillis sur les terrains familiaux locatifs d'Arradon et de Plescop. En 2023, cela représentait **17 ménages** comprenant un **total de 46 personnes**. Le turn-over sur ces terrains est plutôt faible mais le maintien des familles nécessite un **accompagnement adapté** des voyageurs à la **transition résidentielle**.

3.3. Regard sur le territoire : retour d'expérience du dispositif de médiation de proximité

3.3.1. Le cadre d'intervention

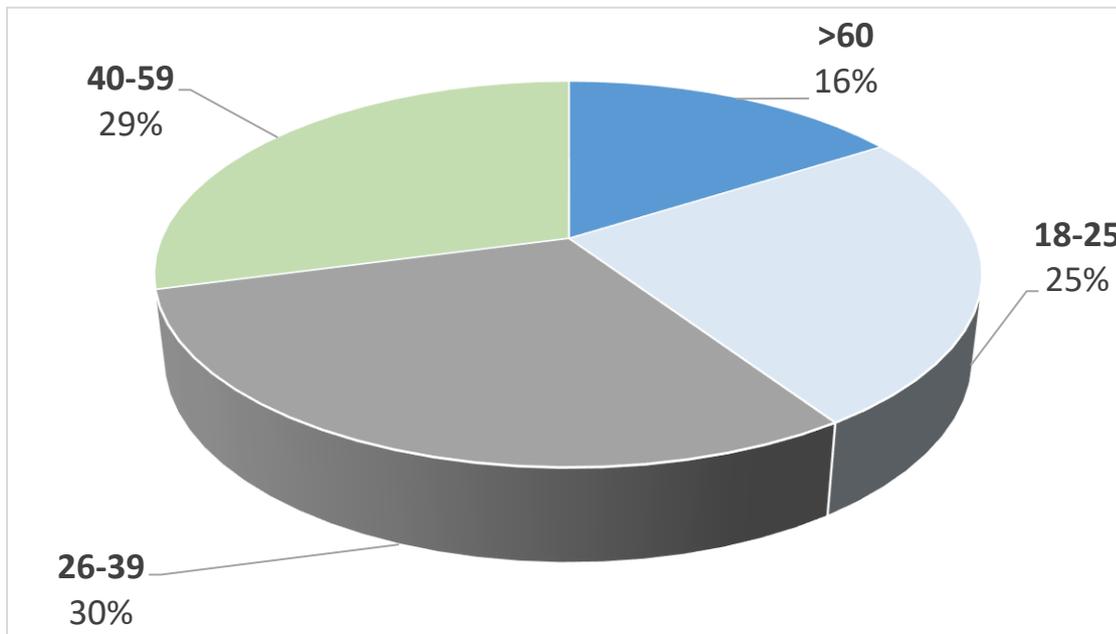
Le programme de médiation de proximité combine des actions individuelles et collectives selon les orientations suivantes :

- **Axe cadre de vie et citoyenneté**
 - Favoriser l'interconnaissance entre voyageurs et sédentaires, le vivre ensemble
 - Agir sur la qualité d'accueil et sensibiliser à l'éco-citoyenneté
 - Accompagner l'ancrage territorial
 - Prévenir l'exclusion des familles en grandes difficultés sociales
- **Axe scolarisation**
 - Favoriser la scolarisation jusqu'en secondaire (portée par Sauvegarde 56)
- **Axe insertion socio – professionnelle**
 - Favoriser l'accès à l'emploi et à la formation
- **Axe activités socio-éducatives et culturelles**
 - Favoriser l'ouverture et l'accès aux activités socioéducatives et culturelles
- **Axe santé et accès aux soins**
 - Favoriser le bien-être, la prévention en matière de santé et l'accès aux soins

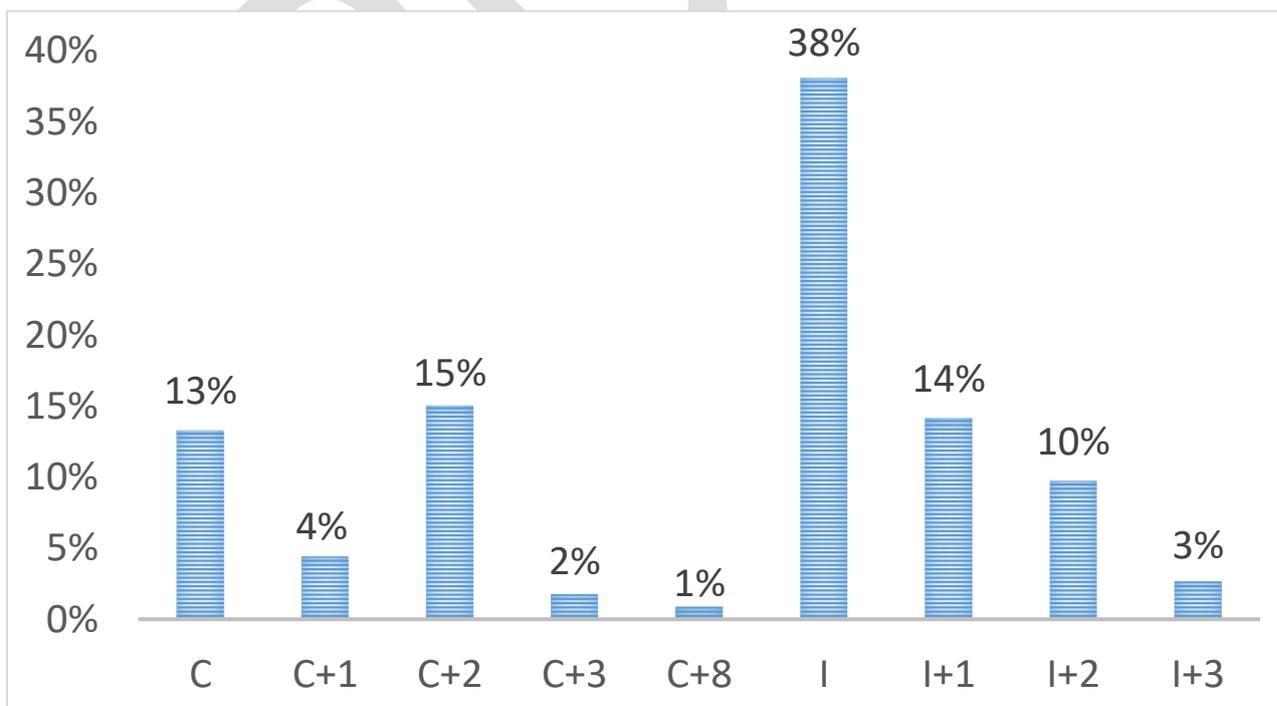
3.3.2. Données statistiques

En 2023, **113 ménages** ont été accompagnés par le service social de Soliha-Bretagne. Ce qui représente un suivi effectué auprès de **180 personnes** dont **30 mineurs**.

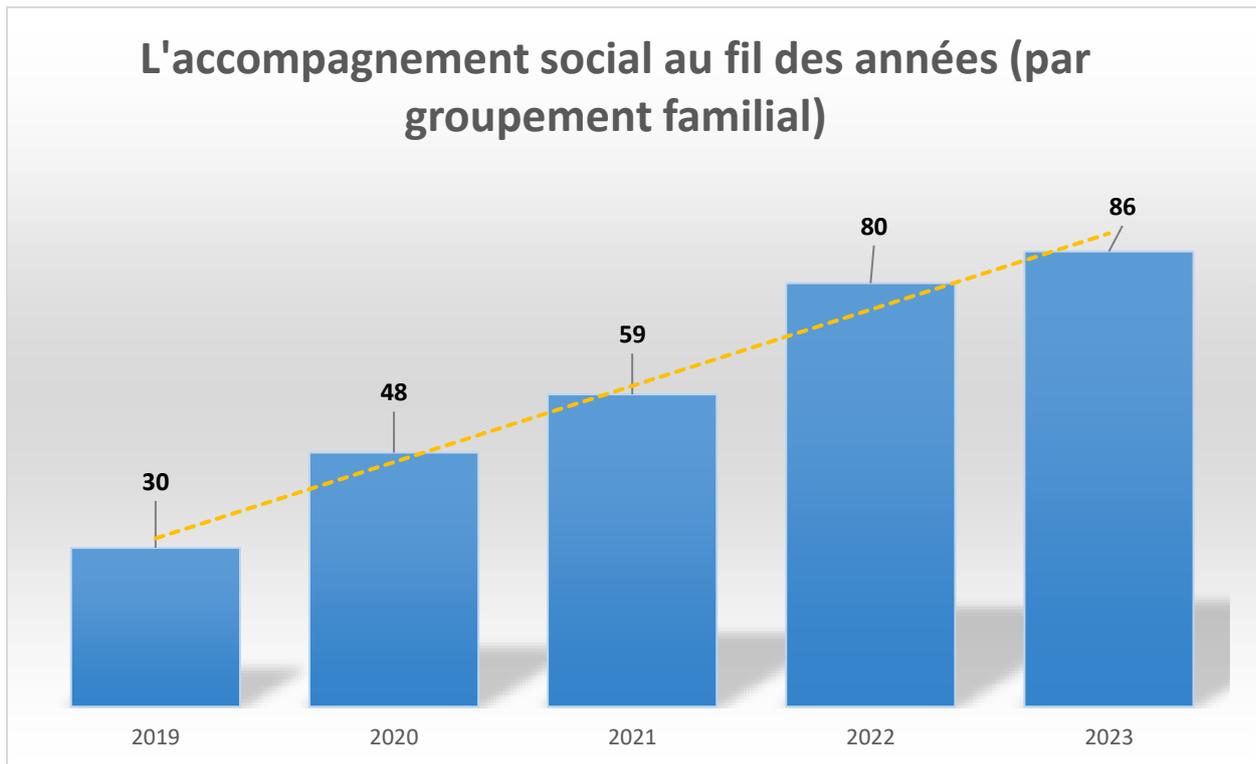
Tranches d'âges des personnes accompagnées :



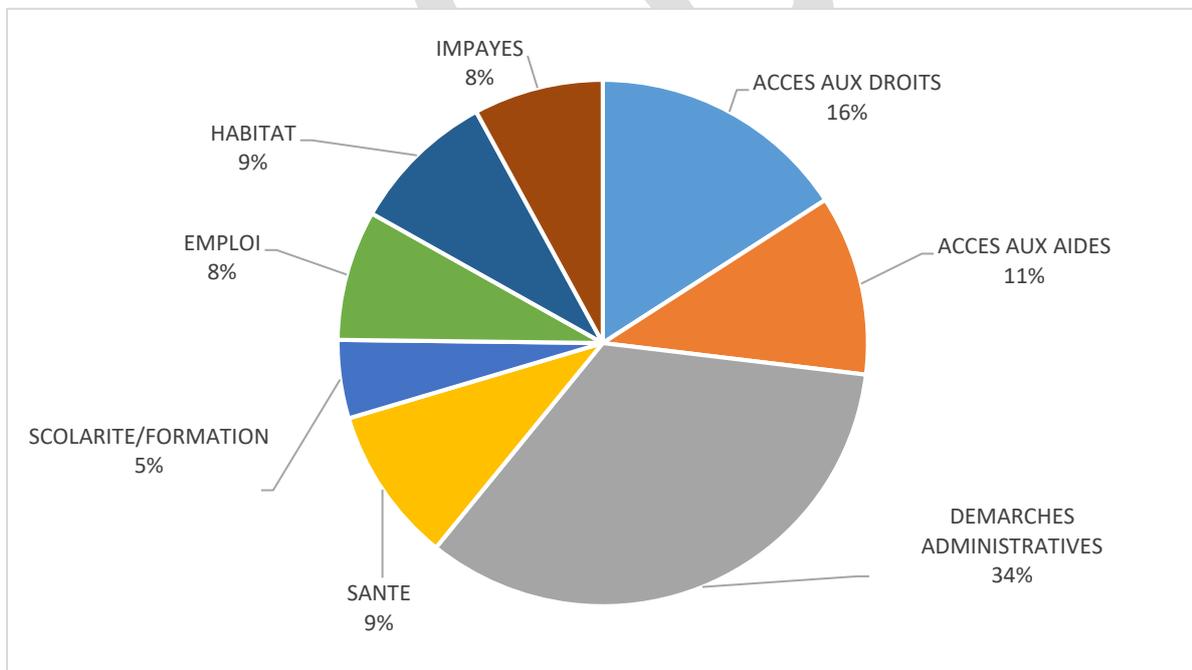
Profil familial des personnes rencontrées :



Evolution du nombre d'accompagnements au fil des années :



Typologie des accompagnements de l'année 2023 :



3.3.3. *Constats et problématiques identifiées*

Ces éléments d'expertise sont issus du travail de médiation de proximité (accompagnements, diagnostic des besoins en habitat) mené ces dernières années

- ↳ **Précarité économique** : une **précarisation accrue** du fait du contexte économique se traduisant par une augmentation notable des sollicitations de la médiatrice pour l'accès à des aides. Les difficultés sociales rencontrées par certaines familles sur les aires d'accueil peuvent conduire à des situations de grande fragilité, aboutir à des comportements complexifiant la vie sur l'aire.
- ↳ **Autonomie dans les démarches administratives** : l'**illettrisme** reste important et impacte les voyageurs dans l'autonomie pour les démarches. L'incompréhension des logiques administratives entraîne une certaine **méfiance vis à vis des institutions**. Les **difficultés d'adaptation aux normes sociales** peuvent également impacter la qualité du dialogue. Les obligations administratives spécifiques (domiciliation, déclarations professionnelles...) apparaissent complexes et contraignantes pour les familles. La **dématérialisation croissante** des démarches est un frein supplémentaire. Ces difficultés peuvent être à l'origine de **non-recours** ou de **ruptures de droit, accentuées par l'itinérance**. La **conservation des documents administratifs** peut être limitante en mode de vie caravane (peu d'espace, itinérance) et pénaliser l'accès aux droits.
- ↳ **Appropriation du cadre de vie** : certains résidents ont des **comportements non respectueux du cadre de vie collectif** et des abords, du travail des agents gestionnaires. Des actes de **vandalisme**, de **gaspillage de fluides**, bien qu'en forte régression sont parfois encore constatés. La **cohabitation entre lieu de vie et activité professionnelle** est fréquente et conduit à l'**appropriation de l'espace collectif** pour du stockage de matériau sur certaines aires. Le tri des déchets et l'usage de la déchetterie sont difficiles à instaurer. Ces pratiques entraînent une **dégradation du cadre de vie proche des caravanes** à l'**origine de conflits** avec le gestionnaire et l'EPCI, voir entre familles. Lors du diagnostic habitat effectué par la médiatrice, certains voyageurs ont exprimé leur **souhait d'une application plus stricte de sanctions** envers les résidents qui ne respectent pas les règles car cela impacte leur qualité de vie. Certaines aires sont **proches d'équipements sensibles ou dangereux** nécessitant sensibilisation, des enfants notamment, pour éviter des risques d'accidents.
- ↳ **Précarité des conditions de logement** : Dans un rapport publié le 6 octobre 2021, la Défenseure des droits dénonce des "**discriminations systémiques**" à l'égard des Gens du voyage et formule une série de dix-sept recommandations pour lutter contre des discriminations « *permanentes* » notamment en matière de logement. Selon ce rapport, l'absence de reconnaissance de la caravane comme un logement à part entière serait à la source de discriminations dans de nombreux domaines. Les voyageurs stationnant sur les aires ne peuvent en effet pas bénéficier **pas d'aides au logement, ni d'aides aux paiements des factures de stationnement et d'énergie** au titre du Fonds de Solidarité Logement. Ils ne sont pas non plus éligibles au dispositif « chèque énergie ». Hors, du fait de leur **faible isolation** les caravanes, notamment les plus sommaires, sont **fortement consommatrices d'énergie pour le chauffage**, dépenses difficiles à assumer pour certaines familles en période hivernale. Beaucoup de familles recourent à des **systèmes d'appoint** dans les caravanes (poêle à bois, poêle à pétrole) pouvant présenter des **risques d'intoxication**. La plupart des organismes **refusent d'assurer les caravanes**. Celles qui acceptent le font à des tarifs bien supérieurs à ceux pratiqués pour les sédentaires, mettant les voyageurs dans une **situation délicate en cas de sinistre** même s'ils ne sont pas responsables.
- ↳ **Qualité d'accueil** : les aires permanentes sont conçues à la base pour les itinérants. Elles ne **correspondent plus aux attendus actuels en terme de confort** pour les familles stationnant à l'année notamment pour les voyageurs vieillissants.

- ↳ **Ancrage territorial** : la paupérisation de la population, la volonté d'offrir une scolarisation régulière aux enfants, l'accès à un emploi régulier, les problèmes de santé, le vieillissement et des difficultés de stationnement entraînent une **diminution de la mobilité des gens du voyage** qui **tendent à se sédentariser** sur les aires. La **demande d'accès pour les terrains familiaux locatifs** est forte comme le traduit chaque vacance. Le **diagnostic** engagé par Soliha-Bretagne auprès de familles stationnant sur le territoire en 2023 démontre que ce type d'équipements correspond bien aux souhaits d'habitat actuel des voyageurs. Il offre aux familles **plus de stabilité, d'intimité et de confort** tout en permettant de conserver le **mode de vie caravane**, largement plébiscité chez les voyageurs stationnant sur les aires du territoire. Bien qu'en évolution constante, l'offre actuelle ne permet pas de répondre à toutes les demandes. Par ailleurs tous les ménages ne sont pas aujourd'hui en capacité d'intégrer ce type d'équipement. Un **travail d'accompagnement** plus ou moins important est **nécessaire** pour certaines pour **préparer la transition résidentielle** (gestion budgétaire, appropriation des règles locatives).
- ↳ **Différence et méconnaissance**: La rapport annuel 2016 de la commission nationale constitutive des droits de l'homme sur la lutte contre le racisme, l'antisémitisme et la xénophobie en France souligne que les **voyageurs constituent le groupe le plus méconnu et confronté au plus grand rejet** de la part du reste de la population. Les stéréotypes entretenus de part et d'autre créent un fossé entre deux mondes qui se côtoient peu. Alors qu'elles sont présentes localement depuis parfois plusieurs générations, nombreuses familles de voyageurs demeurent des citoyens invisibles.
- ↳ Les **peurs et préjugés** à l'égard des gens du voyage rendent parfois difficile la prise en compte de leurs demandes à l'extérieur des services spécialisés. La méconnaissance par les institutions des particularités des gens du voyage peut également se traduire par une méfiance de certains professionnels qui ne mesurent pas toujours les difficultés exprimées par les voyageurs. Un **maillage institutionnel** semble nécessaire pour mettre en synergie les voyageurs et les différents partenaires.
- ↳ **Scolarité** : La scolarisation reste un **sujet sensible** et délicat à aborder avec les familles. Les enfants sont généralement inscrits à l'école élémentaire mais un **manque d'assiduité** est relevé. De nombreux élèves en difficultés sortent de cycle élémentaire en n'ayant pas les bases en lecture et écriture. Il est difficile pour de nombreux parents d'envisager la poursuite de la scolarité au collège compte tenu des représentations culturelles. La dynamique de scolarisation effective au collège, en lien avec une réforme réglementaire récente, se met en place progressivement et nécessite médiation et adaptations pédagogiques. Le faible niveau scolaire **fragilise les situations à l'âge adulte** (complexité des démarches administratives, utilisation des outils numériques...).
- ↳ **Insertion socio professionnelle** : des habitudes de travail ancrées pour les hommes (microentreprise). Le rôle de la femme est centré sur l'organisation matérielle de la famille avec néanmoins une émergence de l'accès à l'emploi salarial.
- ↳ **Accès à la culture, aux activités socio-éducatives et sportives** : la fréquentation des structures socioéducatives et sportives du territoire reste rare en dehors d'un accompagnement spécifique.

- ↳ **Santé** : une espérance de vie de **quinze ans plus faible que la population générale** est observée. Le recours aux soins est en général tardif sauf pour les enfants. Les préoccupations en terme de prévention sont pratiquement inexistantes. Les conditions de vie parfois précaires, les activités professionnelles, les représentations culturelles sur la maladie, le mode de vie et l'illettrisme constituent des facteurs de risque. En lien avec ces déterminants, on retrouve une prévalence de problèmes de santé tels que **l'obésité**, le **diabète**, les **maladies cardiovasculaires**. Une grande souffrance morale (usage des psychotropes, addictions) est également rapportée. La sédentarité des jeunes accompagnée d'une **pratique excessive des écrans** est un problème émergent.

3.3.4. *Les actions collectives :*

En appui aux différents axes du programme de médiation de proximité, des actions collectives ont été développées ces 4 dernières années (cf annexe).

3.3.5. *Partenariats*

Le programme de médiation de proximité repose sur un réseau de partenaires opérationnels et institutionnels. Ils ont été conviés à une **session d'ateliers participatifs le 28 mai 2024** afin de partager le diagnostic et engager une réflexion collective sur un nouveau programme d'intervention de médiation, répondant aux attendus d'un EVS.

➔ 38 partenaires ont été invités. 26 personnes représentant 22 structures ont participé

- Préfecture
- Conseil Départemental
- CAF
- ARS
- CPAM
- CARSAT
- France Travail
- Mission Locale
- CCAS des communes accueillant un équipement d'accueil
- Maison des Habitants de Séné
- Associations : CRESUS, A Fleurs de mots, La Croix Rouge, PaQ'laLune, Sauvegarde 56, Soliha-Bretagne

➔ Des entretiens complémentaires ont été réalisés avec des partenaires qui n'étaient pas présents aux ateliers.

La concertation effectuée met en évidence l'opportunité de développer de nouvelles actions et de renforcer des partenariats, pris en compte pour l'élaboration des fiches actions figurant en annexe.

3.3.6. Bilan général du dispositif de médiation et perspectives :

Atouts

- **Très bonne identification de la mission de médiation de proximité** confiée à l'opérateur de gestion des aires pour des demandes individuelles
- Instauration d'une **relation de confiance** avec les voyageurs
- Malgré une participation timide, les actions collectives proposées sont **globalement bien accueillies** sur les terrains
- Une **grande représentativité des enfants** dans la population, porte d'entrée de la communauté
- **Richesse de la culture** des gens du voyage à valoriser
- **Initiation d'un travail en transversalité** avec des acteurs de terrain locaux très motivés
- **Tendance à un apaisement des tensions** depuis la mise en place de la télégestion et du dispositif de médiation de proximité

Difficultés :

- La **participation**. Les voyageurs ne voient pas toujours l'intérêt d'être présents et n'ont pas forcément le temps de venir aux activités proposées, notamment les femmes accaparées par d'autres préoccupations dans un contexte de précarisation croissante.
- Les **adolescents sont difficiles à capter** pour des actions collectives.
- **Temporalités**. Il faut prendre en compte le fait que certains comportements nécessiteront plusieurs générations pour évoluer. Il est toutefois important de maintenir des efforts pédagogiques réguliers pour ancrer le changement dans les nouvelles générations, en complémentarité des politiques éducatives
- **Manque de repères et de règles de vie en groupe pour les enfants** pouvant perturber le déroulement des activités proposées
- Difficultés d'amener le public à pratiquer des activités dans des structures extérieures
- **Interconnaissance partenariale à développer** pour lever les freins, clarifier les limites des domaines d'intervention et travailler en articulation
- **Nécessité de prioriser les actions** au regard des moyens pour investir pleinement les axes d'interventions
- **Manque d'outils** pour investir pleinement le volet collectif : pas d'espace dédié pour l'accueil social et les actions collectives sur les aires, transport pour les activités extérieures

Perspectives

Le retour d'expérience du dispositif de médiation met en évidence les **atouts de la démarche de développement social initiée** et **l'importance de la poursuivre**, au regard des problématiques et enjeux d'inclusion des gens du voyage. La démarche d'allers-vers, ADN du dispositif de médiation, a tout son sens à perdurer dans l'EVS pour favoriser la participation et l'implication du public.

L'évolution du dispositif de médiation existant vers un Espace de Vie Sociale, comme l'impulse le nouveau schéma départemental d'accueil, permettrait de :

- Bénéficier d'une **plus grande visibilité et crédibilité** auprès des institutions partenaires dans une perspective de création de passerelles vers le droit commun
- Continuer à **gagner la confiance** du public bénéficiaire afin de faciliter l'expression des besoins, l'émergence d'initiatives favorisant la vie collective

- Disposer de **moyens supplémentaires** pour pallier aux difficultés matérielles identifiées et amplifier la volumétrie des actions d'animation de la vie sociale grâce au soutien financier de la CAF et à la synergie partenariale.
- **Mutualiser les bonnes pratiques, outils et envisager** des actions communes dans le cadre du réseau en cours de constitution avec les **autres EVS** dédiés au public Gens du voyage.

Il est nécessaire de **faire évoluer le programme d'actions vers un projet d'intervention partagé**, pour une action **plus complémentaire** et **mieux articulée** avec les celles des partenaires de proximité, selon des axes resserrés sur les finalités d'un EVS.

4. Des axes d'intervention au plan d'actions

L'évaluation du dispositif de médiation a conduit à proposer en COTECH le 19 février 2024 un réajustement de certaines actions. Cette réflexion a été élargie aux partenaires du territoire réunis lors d'ateliers participatifs le 28 mai 2024. L'avis du public cible a été recueilli par la médiatrice lors des temps informels d'actions collectives ou dans le cadre d'entretiens individuels, notamment dans le cadre des diagnostics habitat.

Ces consultations ont nourri l'élaboration du projet d'intervention et fiches actions. Celui-ci s'articule selon 3 axes d'intervention répondant aux besoins identifiés lors du diagnostic et aux finalités de l'animation de la vie sociale.

Axe 1 - Citoyenneté, vivre ensemble et cadre de vie

Le premier objectif de cet axe est d'agir pour **promouvoir la participation des voyageurs**, pour permettre une démarche plus collaborative dans l'expression de leurs besoins, en tendant vers la **co-construction** des actions. Il s'agit d'encourager leur participation :

- **à la vie sur l'aire** : améliorer leur quotidien, animer ces sites mais aussi renforcer la cohésion entre ses occupants
- **à la prise en compte de leurs besoins** à court, moyen et long terme, notamment à travers la prise de parole et la sensibilisation à la citoyenneté
- **à la vie sur la commune** de résidence : s'ouvrir sur l'autre, participer à la vie de la commune en agissant sur les freins réciproques observés (méconnaissance, préjugés) et l'adaptation aux normes sociales.

Des besoins ont été également identifiés lors du diagnostic en terme d'actions pour favoriser l'**appropriation du cadre de vie**, notamment dans le domaine de l'**éco-citoyenneté**, tant pour améliorer la qualité d'accueil que favoriser un **mieux vivre ensemble**.

Grâce à des **moyens supplémentaires** et avec l'**appui d'une dynamique partenariale plus solide**, cette orientation peu investie dans le cadre du dispositif de médiation de proximité va pouvoir être développée dans l'EVS. La **structuration vers une forme de participation plus formelle** nécessitera toutefois un **travail de longue haleine** et l'expérimentation de **dispositifs innovants** dont les résultats seront à apprécier sur une période plus longue que celle du premier agrément.

Axe 2 - Accès aux droits, insertion

Au regard des nombreuses situations de grande précarité observées sur les aires, cet axe vise à lutter contre le **non recours** et **améliorer l'accès au droit commun** en poursuivant dans l'EVS le travail initié dans le cadre du dispositif de médiation de proximité. Cela inclut également de **lutter contre l'illettrisme** des adultes et favoriser l'**usage des outils numériques**, qui constituent certains des **freins identifiés pour l'autonomie** dans les démarches. Il est aussi question de favoriser le **maillage institutionnel** afin de rapprocher les voyageurs des acteurs locaux. Cela sous-entend de continuer à agir pour **favoriser l'interconnaissance** et de créer davantage de **passerelles**.

Prévenir la fragilisation des situations à l'âge adulte nécessite la **poursuite d'une action soutenue** pour **favoriser la scolarisation, l'accès à la formation** des jeunes de plus de 16 ans. Ce sont des facteurs clés de l'inclusion des jeunes générations. Sur ces thématiques, mais aussi sur celle de l'insertion professionnelle, l'Espace de Vie Sociale se positionnera en **appui et relai des dispositifs existants** portés par d'autres associations (CLAS, IDEE...) et/ou des **structures de droit commun**.

La **sédentarisation** de plus en plus marquée observée sur les aires d'accueil nécessite de poursuivre et d'accentuer dans le cadre de l'EVS l'accompagnement vers l'habitat, en adéquation avec les **besoins du public**.

Axe 3 - Favoriser le bien-être familial et l'ouverture vers l'extérieur

Suite à l'arrêt en 2020 de l'Espace de Vie Sociale porté par l'association Sauvegarde 56, Golfe du Morbihan a souhaité s'investir dans le cadre du dispositif de médiation sur le développement d'une offre d'activités sur les aires sur ces thématiques. Au regard des problématiques identifiées, ce champ d'intervention va perdurer et sera amplifié dans l'EVS.

Sur la base des besoins identifiés, le projet d'intervention se donne pour objectif **de favoriser l'éveil aux activités de loisirs, culturelles et sportives des enfants par un essaimage d'initiatives partenariales**, en complémentarité de l'intervention de **médiation scolaire**. **La fréquentation des structures du territoire est un objectif de second niveau** mais qui nécessitera un temps de maturation.

L'**approche de la santé** est incluse à cet axe car c'est un **élément essentiel du bien-être familial**. Une appréhension sous forme ludique et avec des activités partagées en lien avec le bien être est envisagée pour introduire la prévention-santé compte tenu des nombreux tabous liés à ces questions. Les enfants seront les vecteurs privilégiés pour investir cet axe et interagir avec le reste de la communauté.

L'orientation vers un **projet d'intervention global** a été prise car une grande majorité des partenariats mobilisés interviennent sur toutes les aires de stationnement du territoire. Néanmoins la déclinaison du projet fera l'objet d'adaptations locales par aires.

La **dimension intergénérationnelle** et la **mixité** seront favorisées au sein des trois axes. Les actions seront proposées à l'ensemble des usagers des aires et terrains familiaux locatifs. Elles seront dupliquées sur l'ensemble des terrains. En effet, par expérience, on se rend compte qu'il est difficile de faire déplacer les voyageurs d'une aire sur l'autre pour participer à une activité. La médiatrice de proximité assurera une **communication adaptée** auprès des familles. Pour les **activités sur une structure extérieure** ou les **sorties**

collectives, la constitution de **groupes mixtes** et **intergénérationnels** (voyageurs de tout âge des différents terrains) sera recherchée.

Le planning d'activités sera élaboré en corrélation avec les attentes des familles et leurs disponibilités. Certaines **activités** seront **permanentes** (permanences d'accès aux droits, accompagnement aux démarches), d'autres seront **récurrentes** car elles supposeront une progression (ateliers de pratique sportive, activités artistiques), d'autres encore seront plus **ponctuelles** comme les animations de prévention santé. Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et ses partenaires joueront le **rôle d'initiateur** et de **facilitateur pour la concrétisation de sorties collectives**, mais pas celui d'organisateur.

PROJET

Axe 1 : Citoyenneté, vivre ensemble et cadre de vie

Constats, problématiques, besoins identifiés	Objectifs généraux et opérationnels	Actions (fiches détaillées en annexe)	Résultats attendus et indicateurs
<p>Faible dynamique participative autour de la vie de l'aire et des actions collectives proposées</p> <p>Difficultés de certains voyageurs à s'approprier le fonctionnement des aires à l'origine de tensions entre familles, avec les riverains, le gestionnaire et la collectivité</p>	<p>Créer les conditions pour une implication progressive des voyageurs de manière plus formelle</p> <p>Soutenir et renforcer la participation, accompagner les initiatives des voyageurs sur les aires</p> <p>Associer les familles au choix des actions de l'EVS, en visant la co-construction</p> <p>Favoriser l'interconnaissance pour un mieux vivre ensemble</p> <p>Favoriser une appropriation de l'environnement et du cadre de vie</p> <p>Sensibiliser et responsabiliser les occupants des aires en matière d'éco – citoyenneté afin d'améliorer leur cadre de vie, leur image, réduire les tensions, diminuer les factures</p>	<p>1. Une boîte à idées digitale</p> <p>2. Fond de participation projets</p> <p>3. Actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté</p>	<p>Utilisation de la boîte à idées (nombre de propositions) Participation des voyageurs aux temps d'échanges et instances (fréquentation, émergence de propositions)</p> <p>Mise en œuvre de propositions des voyageurs (nombre, thématique) Participation des voyageurs aux aménagements (fréquentation)</p> <p>Participation aux actions proposées (fréquentation) Amélioration durable de l'environnement (photos datées) Diminution des consommations d'eau et d'électricité (suivi quantitatif)</p>

Axe 2 : Accès aux droits, insertion

Constats, problématiques, besoins identifiés	Objectifs généraux et opérationnels	Actions (fiches détaillées en annexe)	Résultats attendus et indicateurs
<p>Appréhensions réciproques freinant le rapprochement avec les structures de droit commun. Les voyageurs stationnant sur les terrains ne connaissent pas forcément les dispositifs et ne vont pas facilement vers les structures.</p> <p>Précarisation croissante pouvant conduire à des situations de grande fragilité, facteur d'exclusion</p> <p>Manque d'assiduité en élémentaire. Peu de scolarisation au collège en présentiel. Le faible niveau scolaire fragilise les situations à l'âge adulte, complexifie les démarches administratives notamment dématérialisées, ce qui favorise le non recours et les ruptures de droit</p> <p>Différenciation des rôles masculins et féminins. Rôle de la femme axé sur l'organisation matérielle de la famille.</p> <p>Demande croissante d'accès à l'habitat. Qualité d'accueil et éléments de confort sur les aires ne correspondant pas aux attendus d'une population qui se sédentarise ou en situation de vieillissement/handicap.</p>	<p>Renforcer le partenariat et les coopérations au niveau local afin de favoriser les passerelles vers le droit commun</p> <p>Animer des permanences d'accueil régulières sur les aires et structures extérieures pour favoriser l'accès aux droits</p> <p>Améliorer la vie quotidienne en tendant vers l'autonomie</p> <p>Former à l'usage des outils numériques en appui aux démarches administratives</p> <p>Favoriser une scolarisation effective et l'accès à la formation, facteurs d'insertion en relai des dispositifs existants</p> <p>Accompagner l'ancrage territorial</p> <p>Identifier les besoins en habitat des familles et proposer un accompagnement adapté</p>	<p>1. Action passerelle vers les institutions</p> <p>2. Permanences d'information pour l'accès aux droits</p> <p>3. Aide aux démarches dématérialisées</p> <p>4. Action passerelle vers la Scolarisation, la formation et l'emploi</p> <p>5. Accompagnement vers et dans l'habitat</p>	<p>Sessions d'information des partenaires et tours d'aires avec les partenaires (nombre, participation) Réalisation du livret d'accueil numérique</p> <p>Permanences effectuées et accompagnements (fréquentation, typologie des demandes)</p> <p>Participation aux activités proposées sur les aires (nombre) Participation à des ateliers sur des structures extérieures (nombre)</p> <p>Réalisation de tours d'aires (nombre, participation, débouchés) Accompagnement dans les démarches favorisant l'insertion (nombre, type) Réalisation d'actions collectives partenariales (nombre, participation, débouchés)</p> <p>Diagnostics habitat (nombre, résultats) Demandes et accompagnements dans le cadre de l'habitat (nombre, type, évolution résidentielle)</p>

Les fiches actions répondant au projet social, rédigées à l'issue des ateliers participatifs après validation par le COPIL sont jointes en annexes.

5. Gouvernance, suivi et évaluation du projet

5.3.1. Les modalités de suivi et d'évaluation du projet

L'équipe projet Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération / Soliha-Bretagne assurera le co-pilotage de l'Espace de Vie Sociale et sera chargée, en lien avec les partenaires impliqués, de l'évaluation du projet. Une fiche d'évaluation sera rédigée à l'issue de chaque action. Le plan d'actions fera l'objet d'un bilan annuel présenté en instances.

5.3.2. Les modalités de la gouvernance et du portage collectif du projet

Une gouvernance existe déjà pour le pilotage de la politique d'accueil territorialisée, et notamment le suivi du programme de médiation. La coordination de l'Espace de Vie Sociale s'appuiera tout naturellement sur plusieurs des instances existantes qui ont, pour certaines, été mobilisées pour sa préfiguration.

- Comité de suivi trimestriel (COPIL) :

↳ Composition : les représentants élus et techniciens de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération, des communes, de l'Etat, du Département, de l'Education Nationale, de l'association Sauvegarde 56, les forces de l'ordre, le gestionnaire des aires. Il sera proposé à la CAF de participer aux réunions où l'EVS est à l'ordre du jour

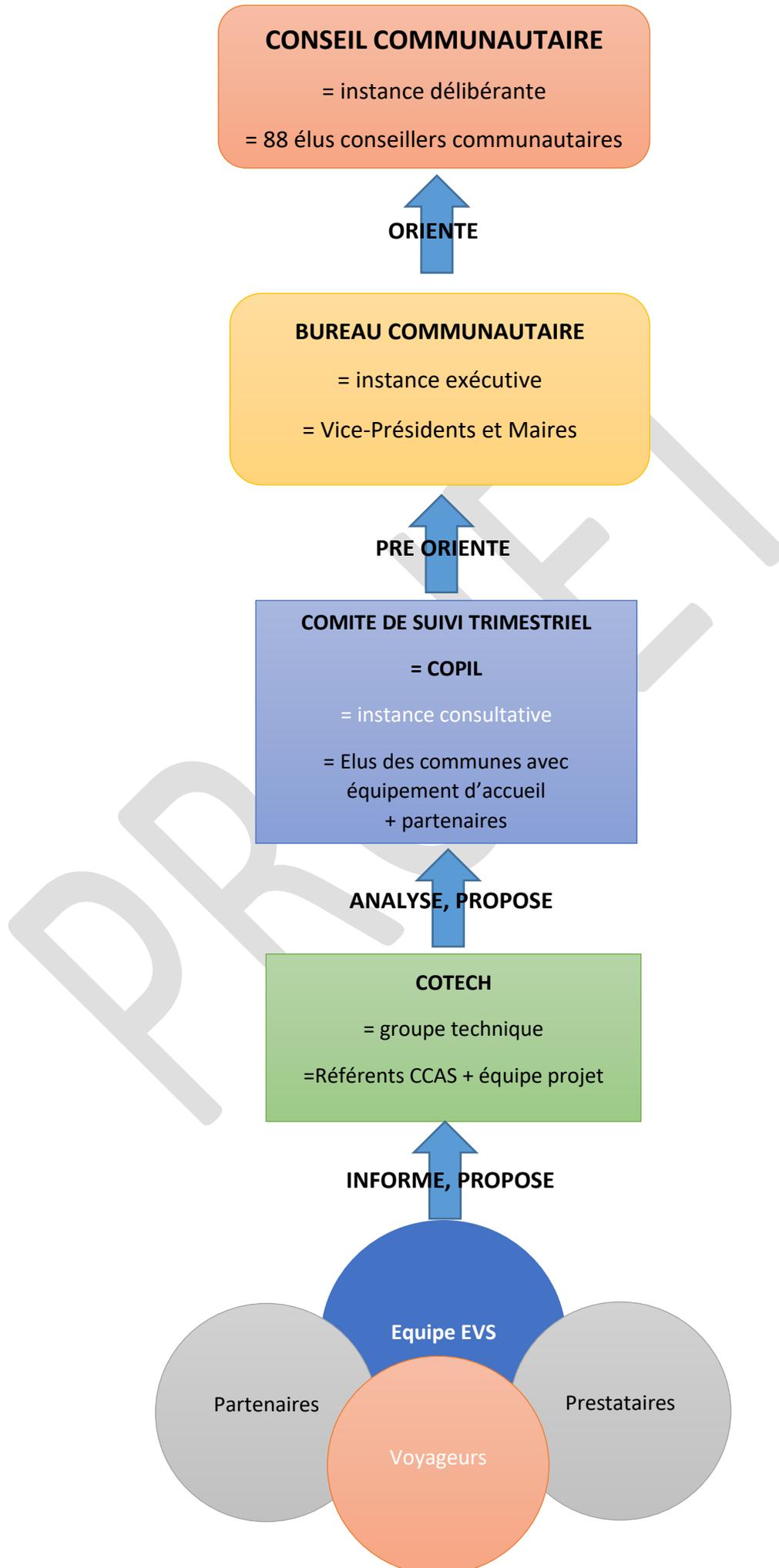
- **Comité technique (COTECH)** : il se réunit plusieurs fois dans l'année. Sa composition est à géométrie variable selon les thématiques abordées.

↳ Composition : travailleurs sociaux des CCAS, médiatrice de proximité et Direction Habitat-Logement de Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération. Des partenaires du projet d'intervention peuvent y être associés selon les thèmes à l'ordre du jour, et au moins une fois par an, pour la présentation du bilan d'actions.

- **Interactions régulières avec le public accueilli** : Il sera nécessaire d'adapter la gouvernance et les modalités de participation et d'évaluation au public voyageur et à son mode de vie. En effet pour une grande majorité de voyageurs la participation à une activité ponctuelle est déjà un engagement significatif, fruit d'un long travail de proximité avec la famille. **L'exploration de formes de participation souples et moins formelles est à envisager** afin de permettre aux voyageurs de mettre à contribution leur expertise d'usage et leur force de proposition.

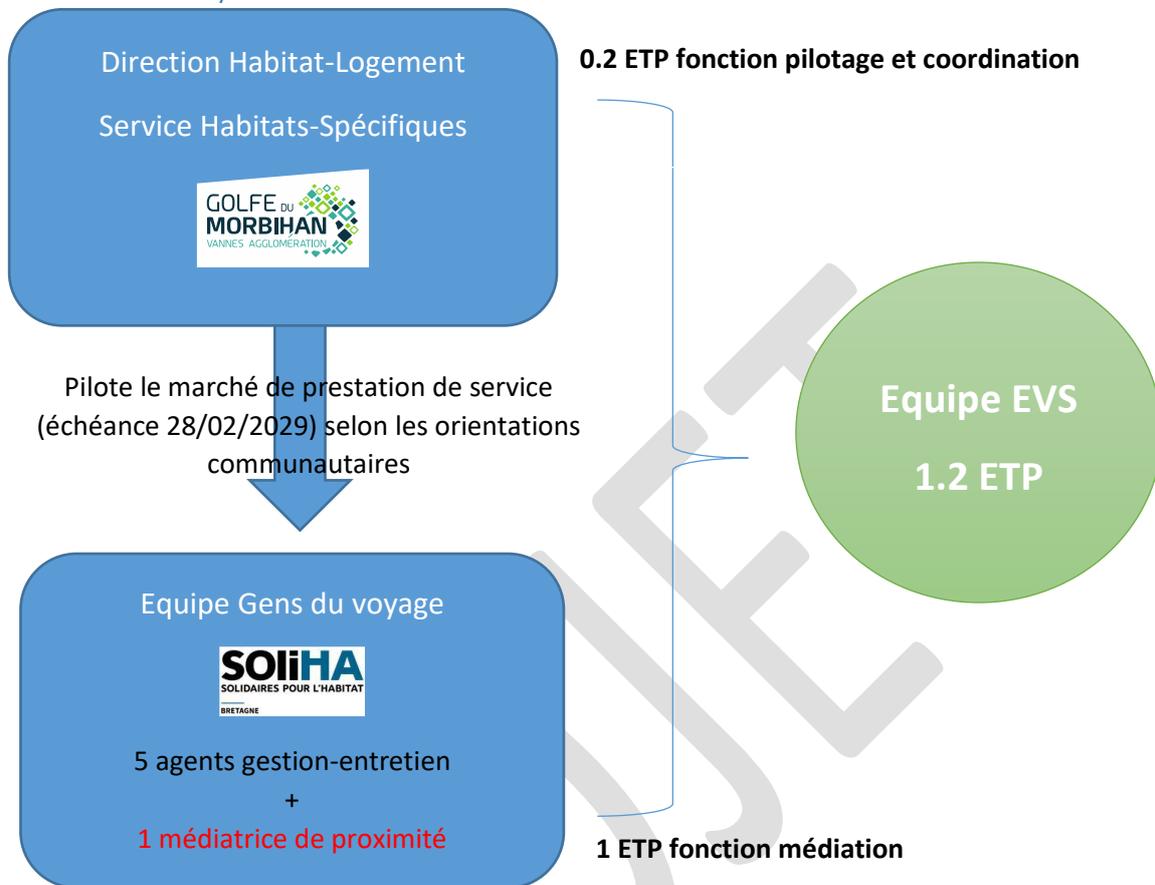
L'**expression des besoins** et des attentes se fera plutôt en premier lieu lors **de temps de rencontre informels** sur les aires ou encore lors d'évènements attachés à la vie quotidienne, par le biais de la médiatrice de proximité et autres professionnels de terrain bien identifiés par les voyageurs afin de favoriser une bonne adhésion. L'implication des voyageurs à un **niveau supérieur de participation**, plus complexe à envisager, sera à **structurer** au cours du déploiement du projet.

Schématisation de la gouvernance



6. Les moyens internes et partenariaux (humains, matériels et financiers)

6.1. Moyens humains dédiés :



L'équipe EVS :

Les **moyens humains** actuellement mis à disposition du dispositif de médiation seront **redéployés sur l'Espace de Vie Sociale**.

La coordination du projet d'intervention de l'EVS reposera sur l'équipe projet Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération. Elle fonctionne déjà en complémentarité pour la mise en œuvre du projet de médiation de proximité existant, avec la répartition suivante des missions :

- **Direction Habitat-Logement / Service Habitats Spécifiques de GMVA** : coordination de l'Espace de Vie Sociale
 - Animer/coordonner les instances de gouvernance de l'EVS
 - Piloter la réalisation d'un diagnostic social partagé
 - Favoriser la dynamique partenariale de l'EVS, la mise en synergie
 - Coordonner la programmation annuelle des activités en cohérence avec les objectifs du projet social de l'EVS
 - Accompagner le montage, la structuration et la réalisation de projets collectifs
 - Assurer le suivi administratif et financier de l'EVS et des projets, le montage des dossiers de subvention, la rédaction des bilans, le pilotage de la demande d'agrément et renouvellement en lien avec la CAF

- La **médiatrice de proximité de l'association SOLIHA-BRETAGNE**, de profil travailleur, mandatée par GMVA pour la gestion des aires d'accueil (marché de prestation de service) et mise à disposition de l'EVS.
 - Participer à la préparation et au fonctionnement des instances de l'EVS
 - Identifier des besoins auprès du public et des partenaires (alimentation du diagnostic social actualisé au fil de l'eau)
 - Soutenir et développer des partenariats avec les professionnels de terrain du territoire, favoriser leur implication, le développement de projets partagés
 - Dynamiser la participation des voyageurs dans l'élaboration et l'animation de l'EVS
 - Organiser des permanences d'accueil des voyageurs sur les aires ou dans des structures de droit commun : conseil, orientation, mise en relation en matière d'accès aux droits et accompagnement aux démarches administratives
 - Mettre en œuvre les projets soutenus par l'EVS en lien avec les voyageurs et les partenaires
 - Garantir une bonne diffusion de l'information par une communication adaptée
 - Contribuer à l'évaluation des actions mises en œuvre

En support à cette équipe projet, il sera fait appel aux communes, à des partenaires institutionnels, prestataires ou associations notamment l'association Sauvegarde 56, en complémentarité de l'accompagnement à la scolarité, avec ou sans rémunération pour la mise en œuvre des actions.

6.2. Les locaux :

Il s'agit d'un **projet d'espace de vie sociale « hors les murs »** qui viendra à la rencontre des habitants sur leurs lieux de vie.

Les conditions météo sont limitantes une partie de l'année pour proposer des actions collectives sur le lieu de vie des voyageurs. La **mise à disposition de salles** à proximité des terrains d'accueil sera envisagée avec les communes et associations dans le cadre de la structuration des nouveaux partenariats, dans une perspective de créer des passerelles avec l'extérieur.

6.3. Moyens financiers : budgets prévisionnels 2025 et 2026 en annexe

Mise en ligne le 15/10/2024

ANNEXES

- Annexe 1 : actions collectives 2020-2023
- Annexe 2 : budget prévisionnel annuel 2025 et 2026
- Annexe 3 : fiches actions EVS

Actions collectives 2020-2023

Cadre de vie/citoyenneté :

➤ **Favoriser l'interconnaissance**

- ↳ Invitation de représentants des aires à la Communauté d'agglomération pour un temps d'échanges avec les élus (2020)
- ↳ Interventions en 2022, 2023 et 2024 au Lycée Notre Dame de Ménimur auprès des étudiants CESF sur la connaissance du public
- ↳ Forums partenariaux sur les aires d'accueil en 2022 et 2023 sur la thématique de la scolarisation-formation-insertion (Sauvegarde 56, CCAS des communes, dispositif J'oz Traçons l'Avenir)

➤ **Agir sur la qualité d'accueil et sensibiliser à l'éco-citoyenneté**

- ↳ Interventions auprès des locataires des terrains familiaux d'Arradon en 2020 sur les éco gestes
- ↳ Interventions pédagogiques sur les aires d'accueil sur les déchets en 2021
- ↳ Fresques artistiques sur les aires de Vannes (2016) et Theix (2017) avec les enfants
- ↳ Réunion de concertation avec les résidents de l'aire de Theix en 2023 sur des aménagements afin d'améliorer l'appropriation des espaces collectifs
- ↳ Déplacement du Président de GMVA/Maire de Vannes sur le terrain d'accueil dans le cadre d'une réflexion sur sa réhabilitation
- ↳ Réunions de sensibilisation sur les aires de Séné et Vannes aux risques sur la vigilance aux comportements à risque en terme de sécurité (bassin d'orage, voie ferrée)

➤ **Accompagner l'ancrage territorial**

- ↳ Lancement en 2023 d'un diagnostic des besoins en habitat des familles stationnant sur le territoire
- ↳ Accompagnement des locataires des terrains familiaux à la transition résidentielle

Animations socio-éducatives

➤ **Faciliter l'ouverture et l'accès aux activités socio-éducatives/culturelles**

- ↳ 2 ateliers d'initiation au jonglage en 2022 sur les aires de Vannes et Saint-Avé avec une troupe artistique
- ↳ Invitation à un spectacle de la troupe à l'Hermine à Sarzeau (non aboutie)
- ↳ 10 séances d'initiation à la pratique sportive sur les aires de Vannes, Saint-Avé et Séné en 2023
- ↳ 8 séances d'initiation à la pratique sportive sur les aires de Saint-Avé et Séné en 2024
- ↳ 9 ateliers de découverte culturelle et artistique sur un terrain d'accueil estival en juin et juillet 2024

Santé et bien-être

➤ **Favoriser le bien-être, la prévention en matière de santé et l'accès aux soins**

- ↳ Un atelier de prévention des accidents domestiques sur l'aire de Vannes en 2021 en partenariat avec le relais prévention santé
- ↳ Plusieurs campagnes de dépistage et prévention pendant la pandémie de COVID19 en lien avec l'ARS

BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL 2025

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant € TTC	Intitulé	Montant €
Services extérieurs		Prestation de service CAF (animation locale) à hauteur de 60 %	27 020,46 €
Rémunération des prestations extérieures (intervenants sportifs, culturels, artistiques, santé, accompagnement aux activités...)	10 500 €		
Fournitures diverses (fond de participation projets, petits achats)	2000 €		
Sorties socio-éducatives	500 €		
Charges de personnel		Autres subventions sollicitées : fond public et territoires CAF	4000 €
Coordination de l'EVS par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et mise à disposition de la médiatrice de proximité (marché SOLIHA BRETAGNE) pour l'animation	70 000 €	Autofinancement	51 979,54 €
TOTAL	83 000 €	TOTAL	83 000 €

BUDGET PREVISIONNEL ANNUEL 2026

DEPENSES		RECETTES	
Intitulé	Montant € TTC	Intitulé	Montant €
Services extérieurs		Prestation de service CAF (animation locale) à hauteur de 60 %	27 020,46 €
Rémunération des prestations extérieures (intervenants sportifs, culturels, artistiques, accompagnement aux activités)	10 500 €		
Fournitures diverses (fond de participation projets, petits achats)	2000 €		
Sorties socio-éducatives	500 €		
Charges de personnel		Autres subventions sollicitées : fond public et territoires CAF	4000 €
Coordination de l'EVS par Golfe du Morbihan-Vannes Agglomération et mise à disposition de la médiatrice de proximité (marché SOLIHA BRETAGNE) pour l'animation	70 000 €	Autofinancement	51 979,54 €
TOTAL	83 000 €	TOTAL	83 000 €

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL38-DE

FICHES ACTIONS

PROJET

INTITULE DE L'ACTION : Une boîte à idées digitale pour l'EVS
AXE D'INTERVENTION : Citoyenneté, vivre ensemble et cadre de vie
<p>CONSTATS / ATOUTS – FAIBLESSES :</p> <p><u>Constat :</u> Faible dynamique participative autour de la vie de l'aire et des actions collectives proposées</p> <p><u>Atouts :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Médiatrice de proximité, repère de confiance des familles <p><u>Faiblesses :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible dynamique participative, par manque d'intérêt ou de temps, notamment pour les femmes accaparées par la gestion du quotidien - Difficultés d'usage des outils dématérialisées mais cette action peut être un support pour y travailler
OBJECTIFS GENERAUX : Créer les conditions pour une implication progressive des voyageurs de manière plus formelle et favoriser le vivre ensemble
<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et renforcer la participation, - Favoriser l'implication des voyageurs à la vie de l'aire - Accompagner les initiatives des voyageurs sur les aires, - Associer les familles au choix des actions de l'EVS, en visant la co-construction
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Création d'une boîte à idées digitale - Mise en place d'une animation conviviale à destination des usagers sur chaque aire afin de présenter le projet et la manière dont sera prise en compte les propositions - Relai régulier de la médiatrice auprès des voyageurs pour l'utilisation de cette boîte à idées à partir d'outils digitaux, informer sur la suite donnée à leurs propositions - Invitation de voyageurs stationnant sur les aires (en favorisant l'émergence de représentants) aux instances de gouvernance de l'EVS (Cotech, comité de suivi trimestriel)
<p>PUBLIC VISE :</p> <p>Les voyageurs vivant sur les aires d'accueil et terrains familiaux de GMVA</p>
ECHEANCIER : 2025-2026
<p>MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Equipe projet EVS et services communautaires
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Participation des voyageurs aux temps d'échanges et instances (fréquentation, émergence de propositions) -Utilisation de la boîte à idées (nombre de propositions)

INTITULE DE L'ACTION : un fond de participation pour des projets
AXE D'INTERVENTION : Citoyenneté, vivre ensemble et cadre de vie
<p>CONSTATS / ATOUTS – FAIBLESSES :</p> <p><u>Constat</u> : Faible dynamique participative autour de la vie de l'aire et des actions collectives proposées</p> <p><u>Atouts</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médiatrice de proximité, repère de confiance des familles - Grande représentativité des enfants, porte d'entrée avec la communauté <p><u>Faiblesses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Faible dynamique participative, par manque d'intérêt ou de temps, notamment pour les femmes accaparées par la gestion du quotidien
OBJECTIFS GENERAUX : Créer les conditions pour une implication progressive des voyageurs de manière plus formelle
<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Soutenir et renforcer la participation, - Accompagner les initiatives des voyageurs sur les aires
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Organisation de temps d'échange autour des propositions - Etude technico-financière des propositions des voyageurs issues de la boîte à idées - Invitation de voyageurs stationnant sur les aires (en favorisant l'émergence de représentants) au Cotech pour défendre les propositions présélectionnées - Présentation des propositions en comité de suivi pour validation (dans la limite de l'enveloppe budgétaire allouée) - Mise en place des actions retenues avec les voyageurs
<p>PUBLIC VISE :</p> <p>Les voyageurs vivant sur les aires d'accueil et terrains familiaux de GMVA</p>
ECHEANCIER : 2026
<p>MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe projet EVS et services communautaires
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en œuvre de propositions des voyageurs (nombre, thématique) - Participation des voyageurs aux aménagements (fréquentation)

INTITULE DE L'ACTION : Actions de sensibilisation à l'éco-citoyenneté
AXE D'INTERVENTION : Citoyenneté, vivre ensemble et cadre de vie
CONSTATS / ATOUTS – FAIBLESSES : <u>Constat</u> : certains résidents ont des comportements non respectueux de l'environnement, du travail des agents gestionnaires. Des actes de vandalisme sont constatés, de gaspillage de fluides. Le tri des déchets et l'usage de la déchetterie sont difficiles à instaurer, ce qui entraîne une dégradation de l'environnement proche des caravanes. La cohabitation entre lieu de vie et activité professionnelle est à l'origine de conflits avec le gestionnaire et l'EPCI, voir avec d'autres familles, compte tenu de l'appropriation de l'espace collectif par du stockage non adapté. <u>Atouts</u> : - une forte sensibilité des familles à la propreté et à l'hygiène mais dans le périmètre de leur espace de stationnement (paradoxe à mobiliser) - Outil de télégestion, levier pour sensibiliser aux économies de fluide (risques de coupures) <u>Faiblesses</u> : - faible sensibilité/responsabilisation en général aux questions environnementales - consommations d'eau et d'électricité qui pèsent sur le budget des ménages - temporalités. L'évolution des comportements est à envisager sur du moyen à long terme notamment en lien avec l'éducation des jeunes générations
OBJECTIFS GENERAUX : Favoriser une appropriation de l'environnement et du cadre de vie
OBJECTIFS OPERATIONNELS : Sensibiliser et responsabiliser les résidents en matière éco – citoyenneté afin d'améliorer leur cadre de vie, leur image, réduire les tensions, diminuer les factures
DESCRIPTIF DE L'ACTION : - Interventions pédagogiques auprès des adultes sur les éco gestes en lien avec les partenaires du territoire - Sensibilisation des enfants à l'écocitoyenneté au travers d'ateliers d'embellissement des lieux de vie et activités stimulantes (ateliers de découverte scientifique, création de fresque artistique décorant les murs, jeux-concours,...) - Organisation de collectes solidaires avec des associations caritatives - Initiation de réflexions avec les résidents de chaque site sur des solutions structurelles (individualisation des poubelles, facilitation accès déchetterie, petits aménagements concertés pour et avec les voyageurs, récupération eaux de pluie...)
PUBLIC VISE : Les adultes et enfants vivant sur les aires d'accueil et terrains familiaux de GMVA
ECHEANCIER : 2025-2026
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : - Equipe EVS, services communautaires, CAF, services des communes d'implantation des équipements d'accueil et associations locales pouvant présenter une offre de services - Sur les aires et structures locales - Mise en place de réunions périodiques entre l'équipe de l'EVS et les partenaires associés
RESULTATS ATTENDUS : Le changement des comportements est à envisager sur du moyen à long terme : - Participation aux actions proposées (nombre) - Amélioration durable de l'environnement (photos datées) - Diminution des consommations d'eau et d'électricité (suivi quantitatif)

INTITULE DE L'ACTION : Action passerelle vers les institutions
AXE D'INTERVENTION : Accès aux droits – insertion
CONSTATS / ATOUTS – FAIBLESSES : <u>Constat :</u> Les peurs et préjugés, et méfiance réciproque rendent parfois difficile la prise en compte des demandes des voyageurs à l'extérieur des services spécialisés. Un maillage institutionnel semble nécessaire pour mettre en synergie les voyageurs et les différents partenaires. Les voyageurs stationnant sur les terrains ne connaissent pas forcément les dispositifs et ne vont pas facilement vers les structures. <u>Atouts :</u> - Médiatrice de proximité, repère de confiance pour la création de passerelles entre voyageurs et institutions - Des partenaires en attente de clés de compréhension sur le mode de vie des gens du voyage <u>Faiblesses :</u> - Convaincre les familles du bien fondé et de l'utilité de ces partenaires - Des préjugés à lever, freins au dialogue
OBJECTIFS GENERAUX : Renforcer le partenariat et les coopérations au niveau local
OBJECTIFS OPERATIONNELS : <ul style="list-style-type: none">- Déconstruire les préjugés qui existent de part et d'autre- Créer un réseau de partenaires de proximité et des synergies entre acteurs- Mettre en lien les familles du voyage avec les partenaires
DESCRIPTIF DE L'ACTION : <ul style="list-style-type: none">- Information auprès des familles sur les dispositifs partenariaux existants en fonction des demandes qui émergeront lors des permanences d'accueil- Communication auprès des partenaires sur l'existence et les actions menées par l'EVS- Proposition de sessions d'informations auprès des partenaires sur le public et sa culture- Organisation de tours d'aires avec les partenaires pour présenter les structures, repérer les besoins- Communication sur les actions et coordonnées des partenaires auprès des voyageurs à travers un livret d'accueil éventuellement numérique et de la facilitation graphique
PUBLIC VISE : Les adultes vivant sur les aires d'accueil de GMVA
ECHEANCIER : 2025-2026
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : <ul style="list-style-type: none">- Equipe EVS et partenaires de droit commun du territoire (services du Conseil Départemental, CCAS des communes d'implantation, CPAM, CARSAT, Mission Locale, France Travail, CAF notamment)- Sur les aires et structures locales- Mise en place de réunions périodiques entre l'équipe de l'EVS et partenaires associés
RESULTATS ATTENDUS : <ul style="list-style-type: none">- Sessions d'information des partenaires et tours d'aires (nombre, fréquentation)- Tours d'aires avec les partenaires (nombre, participation)

INTITULE DE L'ACTION : Permanences d'information pour l'accès aux droits
AXE D'INTERVENTION : Accès aux droits – insertion
CONSTATS / ATOUTS – FAIBLESSES : <u>Constat</u> : l'incompréhension des logiques administratives entraîne une certaine méfiance vis-à-vis des institutions. Les difficultés de lecture freinent l'autonomie du public dans les démarches et peut être à l'origine de situations de non recours ou de ruptures de droits. Les voyageurs stationnant sur les terrains ne connaissent pas forcément les dispositifs et ne vont pas facilement vers les structures. <u>Atouts</u> : - Médiatrice de proximité, repère de confiance des familles - Anticipation des blocages administratifs <u>Faiblesses</u> : - Illétrisme et illettrisme freins à l'autonomie dans les démarches - Difficultés des voyageurs à aller vers les institutions
OBJECTIFS GENERAUX : Améliorer la vie quotidienne en tendant vers l'autonomie
OBJECTIFS OPERATIONNELS : Informer sur l'accès aux droits et accompagner dans les démarches
DESCRIPTIF DE L'ACTION : Selon des créneaux communiqués à l'avance aux voyageurs, la médiatrice de proximité se déplacera : - sur les aires pour des permanences d'accueil du public d'une demi-journée par semaine - sur les terrains familiaux locatifs pour des permanences d'une demi-journée par quinzaine - dans des structures institutionnelles partenaires pour des permanences ponctuelles d'accueil du public Ces permanences visent à répondre aux demandes d'information du public en premier niveau pour faciliter l'accès aux droits dans les différents domaines de la vie quotidienne et favoriser la passerelle avec les structures du territoire (aide à la compréhension de courriers administratifs, informations sur les droits et démarches pour y accéder,...) Pour les situations nécessitant un accompagnement dans les démarches administratives, voir un accompagnement dans les structures, des rendez-vous individuels sont fixés à l'issue de ce premier accueil si besoin. Le mode vie caravane et l'itinérance rendent contraignants la conservation des papiers administratifs parfois indispensables pour l'accès et/ou maintien aux droits. La mise se place de coffre-fort électroniques en lien avec les CCAS sera développé dans le cadre de cette action, avec une attention particulière à la sécurisation des données
PUBLIC VISE : les adultes vivant sur les aires d'accueil et terrains familiaux de GMVA
ECHEANCIER : 2025-2026
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : - Equipe EVS et partenaires de droit commun du territoire (CCAS des communes d'implantation, services du Conseil Départemental, CPAM, CARSAT, Mission Locale, France Travail, CAF notamment) - Sur les aires et structures locales - Mise en place de réunions périodiques entre l'équipe de l'EVS et tous les partenaires concernés
RESULTATS ATTENDUS : -Permanences et accompagnements effectués (fréquentation, typologie des demandes)

INTITULE DE L'ACTION : Aide aux démarches dématérialisées
AXE D'INTERVENTION : Accès aux droits – insertion
<p>CONSTATS / ATOUTS – FAIBLESSES :</p> <p><u>Constat</u> : le faible niveau scolaire freine l'autonomie dans les démarches. La dématérialisation croissante des démarches est un frein supplémentaire et peut-être à l'origine de non recours ou de ruptures de droit.</p> <p><u>Atouts</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Médiatrice de proximité, repère de confiance des familles - Gain de temps pour les démarches - Anticipation des blocages administratifs <p><u>Faiblesses</u> :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Convaincre les familles du bien fondé et de l'utilité de cet apprentissage - Manque de moyens matériels et de connexion personnelle
OBJECTIFS GENERAUX : Améliorer la vie quotidienne en tendant vers l'autonomie
OBJECTIFS OPERATIONNELS : Former à l'usage des outils numériques en appui aux démarches administratives
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <p>En plusieurs temps, de manière évolutive :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Sensibilisation à l'usage des outils numériques : animations ludiques pour démystifier l'outil par la manipulation sur smartphone ou tablette tactile, notamment lors des créneaux de permanence sur les aires. L'usage de la boîte à idées digitale, la consultation du livret d'accueil numérique ou bien encore la constitution de coffre-fort électronique pour l'archivage des documents administratifs seront des supports pour travailler à cet apprentissage -Accompagnement personnalisé pour des demandes particulières dans les différents domaines de la vie quotidienne en tendant à « faire avec » et non « à la place de » -Promotion des formations dispensées par les partenaires de proximité
<p>PUBLIC VISE :</p> <p>Les adultes et jeunes vivant sur les aires d'accueil et terrains familiaux de GMVA</p>
ECHEANCIER : 2025-2026
<p>MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe EVS et partenaires (services des communes d'implantation des équipements d'accueil et associations pouvant proposer une offre de services, Maisons Frances Services, CAF notamment) - Sur les aires et structures locales - Mise en place de réunions périodiques entre l'équipe de l'EVS et tous partenaires associés
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Participation aux activités proposées sur les aires (fréquentation) -Participation à des ateliers sur des structures extérieures (fréquentation)

INTITULE DE L'ACTION : Passerelle vers la scolarisation, formation, insertion
AXE D'INTERVENTION : Accès aux droits, insertion
CONSTATS / ATOUTS – FAIBLESSES : <u>Constat</u> : Le manque d'assiduité dans la scolarisation fragilise les situations à l'âge adulte. Les jeunes stationnant sur les terrains ne connaissent pas forcément les dispositifs d'insertion et ne vont pas facilement vers les structures. Des habitudes culturelles de différenciation des rôles masculins et féminins peu propices à l'activité professionnelle des femmes. Des habitudes d'auto-entreprenariat marquées. <u>Atouts</u> : - Médiatrice de proximité, repère de confiance pour la création de passerelles entre voyageurs et institutions - Evolutions règlementaires (limitation de l'instruction libre dans la famille aux collèges, obligations bénéficiaires RSA) peuvent constituer des leviers pour l'évolution des comportements <u>Faiblesse</u> s : - Publics invisibles (nécessité d'aller-vers)
OBJECTIFS GENERAUX : Favoriser une scolarisation effective et l'accès à la formation-emploi, en relai des dispositifs partenariaux existants
OBJECTIFS OPERATIONNELS : -Favoriser une scolarisation assidue dès la maternelle -Développer « l'aller vers » le public afin d'informer sur les dispositifs existants, prendre en compte leurs besoins et proposer des réponses adaptées. -Agir sur les freins à l'insertion professionnelle -Favoriser l'égalité entre les femmes et les hommes
DESCRIPTIF DE L'ACTION : -Sensibilisation des familles stationnant les familles sur l'importance d'une scolarisation précoce et en secondaire de manière assidue et information sur les dispositifs existants -En relai du CLAS porté par Sauvegarde 56 et les partenaires, accompagnement aux démarches administratives en lien avec la scolarisation. Promotion du collège avec le support du film « Pourquoi le collège ? » -Organisation de tours des aires avec les partenaires pour aller à la rencontre des jeunes et leurs familles pour présenter les structures et les dispositifs -Accompagnement aux démarches pour lever certaines freins à l'insertion (aides permis, moyens de mobilité,...) -Relai des partenaires pour l'organisation d'actions collectives entrant dans les activités obligatoires d'insertion sur les aires et/ou dans les structures -Communiquer auprès des femmes de façon ciblée et pertinente pour favoriser leur meilleur accès à l'insertion professionnelle
PUBLIC VISE : Les adultes et jeunes vivant sur les aires d'accueil et terrains familiaux de GMVA
ECHANCIER : 2025-2026
MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES : - Equipe EVS et partenaires (CLAS/IDEE Sauvegarde56, CASNAV, Education Nationale, Mission Locale, France Travail, services des communes d'implantation des aires d'accueil, services du Conseil Départemental, CAF notamment) - Sur les aires et structures locales - Mise en place de réunions périodiques entre l'équipe de l'EVS et tous les partenaires concernés
RESULTATS ATTENDUS : - Réalisation de tours d'aires (nombre, participation, débouchés) - Accompagnement dans les démarches favorisant l'insertion (nombre, type) - Participation aux actions collectives partenariales (nombre, débouchés)

INTITULE DE L'ACTION : Accompagnement vers et dans l'habitat

AXE D'INTERVENTION : Accès aux droits, insertion

CONSTATS / ATOUTS – FAIBLESSES :

Constat : Qualité d'accueil et éléments de confort sur les aires ne correspondant pas aux attendus d'une population qui se sédentarise ou en situation de vieillissement/handicap. Mode d'appropriation du cadre de vie sur les aires pouvant être à l'origine de tensions avec d'autres voyageurs, les riverains. Précarité des conditions de logement (faible isolation, mode de chauffage, caravanes vieillissantes...).

Atouts : - Médiatrice de proximité, repère de confiance pour la création de passerelles entre voyageurs et institutions

Faiblesses : - Bien qu'en cours de développement, offre insuffisante

- Forte tension actuelle sur l'habitat complexifiant l'accès des voyageurs au logement en dehors de l'offre adaptée
- Difficultés d'adaptation aux normes sociales de certains voyageurs frein à l'inclusion

OBJECTIFS GENERAUX : Accompagner l'ancrage territorial

OBJECTIFS OPERATIONNELS :

- Identifier les besoins en habitat des familles
- Proposer un accompagnement adapté pour :
 - Les familles souhaitant se sédentariser
 - L'évolution du parcours résidentiel
 - L'amélioration des conditions d'habitat des familles en situation de grande précarité

DESCRIPTIF DE L'ACTION :

- Actualisation du diagnostic des besoins en habitat des voyageurs stationnant sur les aires
- Information et accompagnement aux démarches d'accès à un nouveau mode d'habitat
- Accompagnement des demandes d'amélioration des conditions d'habitat : adaptation/changement de caravanes, mode de chauffage
- Accompagnement aux démarches préalables à l'accès dans les lieux (conseil budgétaire, financement du loyer et charges, ouverture des compteurs, assurance...)
- Accompagnement à la transition résidentielle : interventions collectives régulières pour faciliter l'adaptation au nouveau mode d'habiter (tri des déchets, économies d'eau et d'énergie, entretien des biens loués,...) et l'insertion dans le voisinage
- Passerelle avec les services publics de la commune d'implantation (Ecole, CCAS, ...)

PUBLIC VISE : Adultes stationnant sur les aires et terrains familiaux de GMVA

ECHEANCIER : 2025-2026

MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES :

- Equipe EVS et partenaires (services des communes d'implantation, services du Conseil Départemental, CAF notamment)
- Sur les aires et structures locales
- Mise en place de réunions périodiques entre l'équipe de l'EVS et partenaires associés

RESULTATS ATTENDUS :

- Diagnostics habitat (nombre, résultats)
- Demandes et accompagnements dans le cadre de l'habitat (nombre, type, évolution résidentielle)

INTITULE DE L'ACTION : Action passerelle vers les structures de loisirs, culturelles et sportives
AXE D'INTERVENTION : Favoriser le bien-être familial et l'ouverture vers l'extérieur
<p>CONSTATS / ATOUTS – FAIBLESSES :</p> <p><u>Constat</u> : Bien que marginale, l'inscription des enfants des aires à des structures de loisirs tend à s'amorcer timidement. Pour développer l'accès aux activités des enfants, il est nécessaire de construire des passerelles et agir sur les freins</p> <p><u>Atouts</u> : - Grande représentativité des enfants sur les aires - Bonne adhésion des enfants aux activités proposées sur les aires, - Des partenaires identifiés pour le développement d'actions sur les terrains</p> <p><u>Faiblesses</u> : - Représentations des voyageurs freinant la fréquentation des structures extérieures - Respect du cadre et des règles par les enfants - Difficultés de capter les adolescents</p>
OBJECTIFS GENERAUX : Favoriser l'accès des enfants du voyage aux structures de loisirs, culturelles et sportives
<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Susciter l'intérêt pour la pratique sportive, les loisirs artistiques et culturels - Favoriser la fréquentation des structures culturelles ou sportives à l'extérieur des aires seuls ou en famille - Favoriser l'inscription des enfants du voyage aux structures municipales - Favoriser l'accès à la culture d'un public éloigné - Renforcer les liens intra familiaux - Favoriser l'intégration des normes sociales attendues
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Mise en place d'animations sur le temps extra-scolaire sur les aires (exemples : pratique physique adaptée, initiation à la boxe éducative, lectures vagabondes, ateliers de découverte artistique au pied des caravanes, ateliers de découverte scientifique...) - Organisation de sorties avec les enfants et/ou en famille en dehors des aires selon le souhait des participants : médiathèque, manifestation sportive, cinéma, essai d'activité dans une association... - Mise en place d'ateliers parents-enfants sur le temps extra-scolaires selon les souhaits des familles (ateliers cuisine, travaux manuels,) - Information régulière des familles sur les activités proposées sur le territoire
PUBLIC VISE : enfants vivant sur les aires d'accueil et terrains familiaux de GMVA
ECHEANCIER : 2025-2026
<p>MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe EVS, Sauvegarde 56, services des communes d'implantation des aires d'accueil et associations locales pouvant proposer une offre de service notamment - Sur les aires et structures locales - Mise en place de réunions périodiques entre l'équipe de l'EVS et partenaires associés
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Participation des enfants aux activités passerelle (fréquentation, régularité) - Participation des enfants aux sorties extérieures (nombre de participants) - Accès facilité des enfants du voyage dans les structures d'animation, de loisirs, sportives et culturelles de l'agglomération favorisée (suivi du nombre d'enfants inscrits)

INTITULE DE L'ACTION : Ateliers prévention santé et activités bien être
AXE D'INTERVENTION : Favoriser le bien-être familial et l'ouverture vers l'extérieur
<p>CONSTATS / ATOUTS – FAIBLESSES :</p> <p><u>Constat</u> : Une espérance de vie d'une quinzaine d'années plus faible que la population générale. La prévalence observée de certaines maladies. Une faible sensibilité aux démarches de prévention. Le décrochage scolaire favorisant l'oisiveté sur les aires pouvant conduire aux pratiques addictives. Une sédentarité croissante des jeunes accompagnée d'un usage excessif des écrans. Une charge mentale importante pour les femmes, pilier de l'organisation domestique</p> <p><u>Atouts</u> : - Enfants porte d'entrée communauté - Médiatrice de proximité, repère de confiance des voyageurs</p> <p><u>Faiblesse</u> : - Thématique difficile à aborder avec le public (tabous, intime) - Peu de sensibilité aux démarches de prévention descendantes</p>
OBJECTIFS GENERAUX : Favoriser l'émergence d'une sensibilité à la prévention et au bien être en matière de santé
<p>OBJECTIFS OPERATIONNELS :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Information et sensibilisation d'un public peu touché par les campagnes de prévention - Déconstruire les idées reçues - Proposer aux femmes de s'inscrire dans une action leur permettant de prendre soin d'elles - Valoriser l'implication des femmes - Orienter vers les structures de droit commun locaux en terme de santé
<p>DESCRIPTIF DE L'ACTION :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Organisation de goûters équilibrés en fin d'activités découverte et proposition d'ateliers cuisine pour sensibiliser à la nutrition-santé -Mise en place de temps de détente dédiées aux femmes : sorties marches, ateliers de fabrication de cosmétiques, ateliers avec une socio esthéticienne (...) selon les souhaits des participantes -Information et sensibilisation selon la thématique définie au cours des ateliers -Temps d'échange en fin d'atelier afin de faire émerger des besoins -Mise en place d'ateliers pratiques et ludiques ainsi que des réunions d'information en lien avec les souhaits des voyageurs : constitution d'une pharmacie familiale, formation aux gestes qui sauvent, décryptage de flyers autour du dépistage, jeux pédagogiques thématiques, information retraite,...
PUBLIC VISE : jeunes et adultes stationnant sur les aires d'accueil et terrains familiaux de GMVA
ECHEANCIER : 2025-2026
<p>MOYENS ET RESSOURCES MOBILISES :</p> <ul style="list-style-type: none"> - Equipe EVS, partenaires (ARS, CPAM, CARSAT, CAF, services des communes d'implantation des aires d'accueil et associations locales pouvant proposer une offre de service notamment) - Sur les aires et structures locales - Mise en place de réunions périodiques entre l'équipe de l'EVS et partenaires associés
<p>RESULTATS ATTENDUS :</p> <ul style="list-style-type: none"> -Réalisation d'ateliers et d'activités (fréquentation, émergence de demandes)

Envoyé en préfecture le 15/10/2024

Reçu en préfecture le 15/10/2024

Publié le

ID : 056-200067932-20241010-241010_DEL38-DE

PROJET